



Epervier
Mebe Ngo'o
lance la guerre
des képis

PAGE 4

Elevage

Aboubakar Sarki fait
le tour du
propriétaire

PAGE 10

Iuén

Une nouvelle équipe
pour le Cameroun

PAGE 12

1ère année, n°006 du 18 juin 2008, hebdomadaire d'informations générales, Directeur de la Publication : Jean-Bosco Talla - Prix : 300 FCFA

Germinal

Le prix de la vérité

Recherche
Découverte
d'une série
d'exo-
planètes

ENQUÊTER SANS A PRIORI NI CONCESSION, PENSER POUR QUE ÇA CHANGE

PAGE 12

Flamblée des prix

Malgré les
mesures prises
par le chef de
l'Etat, la
flambée des
prix continue
Lire notre dossier
pp 5-9

Paul Biya perd la lutte contre la vie chère



L'éditorial de Jean-Bosco Talla Page 3

Révisé n°0034/RDDJ/J06/BASC

Régénérer la démocratie (suite et fin)

PAR GUERANDI MBARA GOULONGO

Vous avez une opinion à exprimer, une analyse à faire et à partager. Vous militez pour une cause juste et pour une expression citoyenne. Cette page vous est réservée. Vos opinions vous engagent.

L'idée de base qui sous-tend la compétence du CESEC est celle qui consiste à donner aux intérêts économiques, sociaux, environnementaux et culturels et la société civile une tribune officielle où ils peuvent exprimer et défendre leurs points de vue respectifs, alors que les élus du suffrage universel (les députés) doivent être strictement indépendants à l'égard de ces intérêts ou groupes sociaux. En consultant régulièrement le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel le Gouvernement pourra s'appuyer sur les solidarités issues des intérêts économiques et du travail pour prendre des décisions plus justes et plus efficaces. Cet organe consultatif peut également jouer un rôle d'arbitre, de médiateur, de conciliateur ou de bons offices. Il s'agira alors pour lui de mettre face à face les différents protagonistes, de jeter les bases d'un dialogue interposé entre ces protagonistes au sein du champ étatique. Toutes ces potentialités exploitées au sein du CESEC constituent un mécanisme précieux de régulation des conflits sociaux ou politiques.

Il revient donc au CESEC de participer à l'élaboration de façon consensuelle et sur la base d'un partenariat d'une **Charte de la Société Civile (CSC)**, d'encourager les millions de paysans à se constituer en syndicats par filière agricole et de mettre en place un instrument efficace de suivi et d'alerte à même de prévenir d'éventuels dérapages dans l'application des nouveaux mécanismes de gestion des filières libéralisées : les **Secrétariats permanents de Suivi** (café, cacao, coton, banane, etc.).

En plus, l'observation de la démocratie entre les élections mériterait davantage l'attention et pourrait aisément se conjuguer à l'institutionnalisation de l'organe indépendant des élections à organiser. Celui-ci pourrait prendre la forme d'un **Observatoire pour la Démocratie Participative**, un réseau formel permanent. Avec l'appui de la communauté internationale, cet organe contribuerait au renforcement des capacités nationales et à la prise en charge de leur destin politique par les Citoyens.

Ainsi, pour une consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit, pour prévenir les éventuelles tensions susceptibles de provenir des consultations électorales contestées par des acteurs politiques de bonne foi ou de mauvaise foi, la connaissance minimale de toutes les règles du jeu politique national et la présence d'observateurs (nationaux, africains et internationaux) est indispensable ; cela sous-tend une constitution stable à laquelle des amendements seront apportés en fonction de l'évolution de la société/communauté camerounaise. Dans le même ordre d'idées, la création de plates-formes de dialogue critique, responsable et constructif pourraient également être envisagée. Celles-ci permettraient de créer les conditions propices à la concertation en vue de la maîtrise des changements politiques. La composition de ces plates-formes devrait être de nature inclusive et représentative des institutions de l'Etat et des membres ouverts au dialogue et engagés dans la consolidation des espaces citoyens, c'est-à-dire le développement démocratique du pays.

La **médiation** intervient en cas de différend entre individus, familles, villages, Etats, un individu et l'Etat, etc. Le **Médiateur** centralise les débats et les idées. Ainsi, les vertus de patience, de pondération et de neutralité, en plus des connaissances psychologiques, juridiques, historiques, religieux devront le caractériser dans la gestion des conflits et

des crises. La médiation, élément fondamental de la société/communauté, est tout un processus. En relevant ci-dessous les plates-formes informelles de dialogue, nous faisons allusion à nos sociétés/communautés traditionnelles où le rôle de médiateur est confié aux forgerons, aux griots, aux chefs de terre, etc. Au cours des âges, le mécanisme de la médiation a subi des mutations. Des hommes ont été dépossédés de ce rôle dans la société/communauté traditionnelle. La médiation peut prendre plusieurs formes. La forme communautaire est le recours aux esprits supérieurs. Cela se fait de manière régulière soit par le chef de terre ou le chef de la famille. Il y a aussi les fêtes annuelles. L'autre forme est la médiation privée, entre les hommes. Dans ce cas, le médiateur est un forgeron, un griot, un sage, etc. La médiation populaire est intégrée dans la médiation privée.

Dans les crises sociales que connaissent les pays africains, le meilleur médiateur est la vraie Justice ; celle qui n'est pas aux ordres des riches et du pouvoir. En effet, il est certain que les fragiles nations africaines sujettes à des conflits de tous ordres imposent des mécanismes de réso-

Pour une consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit, pour prévenir les éventuelles tensions susceptibles de provenir des consultations électorales contestées par des acteurs politiques de bonne foi ou de mauvaise foi, la connaissance minimale de toutes les règles du jeu politique national et la présence d'observateurs (nationaux, africains et internationaux) est indispensable ; cela sous-tend une constitution stable à laquelle des amendements seront apportés en fonction de l'évolution de la société/communauté camerounaise.

lutions des crises et conflits sociaux, politiques, ethniques, etc. dans nos systèmes, sans que cette justice n'agisse. Cependant la crise ou le conflit dans la société/communauté pourrait ne pas être moins aigu si la responsabilité citoyenne est strictement observée par tous. Dans un Etat de droit, le citoyen bénéficie de droits et libertés reconnus par la loi. Ceux-ci ont leur contrepoids, à savoir les devoirs et obligations également reconnus par la loi. Il est du devoir de l'Etat de garantir leur exercice à tous les citoyens. Sa responsabilité vise aussi le respect des devoirs et obligations qui en résultent par tous les citoyens. L'Etat nouveau ne peut pas tolérer qu'il y ait deux catégories de citoyens : l'une n'ayant que des droits exempte de devoirs et, l'autre, astreinte aux devoirs et obligations, au risque de précariser les termes du pacte social qui fonde l'Etat de droit. La responsabilité citoyenne induit l'égalité citoyenne dont le respect est obligatoire dans un Etat de droit républicain. La **responsabilité** quant à elle, implique la soumission de tous à l'autorité de la loi qui est, du reste, la même pour tous. Elle suppose aussi que, en tout temps, les hommes et les femmes soient toujours responsables de leurs actes, surtout ceux qui les engagent dans quelque type de relation que cela puisse être dans l'espace public.

En outre, la consolidation des espaces citoyens découle principalement du respect des droits humains et des peuples. D'une part, la portée des droits humains est d'ordre politique ; ils décrivent le minimum de prérogatives que les gouvernements doivent garantir, protéger et respecter. On peut donc citer les droits à la vie, à la liberté, à la propriété, des citoyens (nationalité, droits démocratiques); ceux qui obligent le gouvernement à respecter la loi, la constitution, la justice, et ceux ayant trait à certains biens sociaux, économiques et culturels.

D'autre part, les droits des peuples s'articulent autour des notions de souveraineté et de solidarité. Les premiers comprennent les droits politiques, économiques, culturels et sociaux. C'est par l'ordonnement de ces niveaux de citoyenneté que renaîtra une société civile multiculturelle ou communautaire.

Etant donné les difficultés d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels, trois mutations importantes s'imposent : briser le monopole de la créance exclusive des droits économiques, sociaux et culturels sur l'Etat ; transformer les droits économiques, sociaux, environnementaux et culturels en droits de l'Homme et du citoyen, des communautés ou ethnies et de l'Etat et redonner à chacun un rôle actif dans le cadre d'un partenariat tripartite Etat-citoyens-communautés, afin de jeter les bases d'une nouvelle politique de répartition des richesses nationales.

Enfin, le principe de solidarité permet aux peuples de se prévaloir de droits au bien-être (développement), à l'alimentation, à la paix et à la sécurité, à la santé, à l'éducation, au logement, à la communication, au respect d'un environnement sain et équilibré. En résumé, les droits fondamentaux du citoyen doivent être protégés par une série de normes juridiques nationales, internationales et régionales. Il est donc impératif de mettre en place un dispositif complet garantissant des droits et libertés du citoyen s'ouvrant aux trois générations de droits humains à consigner de manière consensuelle dans la Loi fondamentale. Ce consensus s'établirait donc autour des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que, en troisième lieu, des droits de solidarité.

Ce à quoi s'ajoute la **représentation populaire**. Le peuple souverain détient en effet le monopole du choix des représentants. Il peut déléguer à ceux-ci les pouvoirs de désignation d'autres représentants aux fonctions d'application de la souveraineté quand le peuple ne peut les assumer lui-même. Toujours est-il que la gestion de la cité, celle de l'administration des hommes, des biens et du territoire, celle ayant pour objectif d'allouer le bien-être ou d'en soustraire à tout individu, d'améliorer ou de maintenir à l'état l'environnement, est du ressort souverain du peuple qui peut en déléguer les pouvoirs exclusivement à ses représentants. Une personne, autre qu'un représentant, qui exercerait des pouvoirs de souveraineté, est de fait une violation de la démocratie.

Plus que tout autre individu, le représentant a un devoir d'allégeance absolue envers le peuple. Les regroupements locaux ont le monopole de la libre désignation de leurs représentants. Ils peuvent se concerter ou former des alliances dans le but d'effectuer des choix plus causés et plus mûrs. La gestion de la cité exclusivement par des collèges dirigeants est ainsi une forme d'organisation politique qui impose une éthique du travail associatif et participatif, conforme aux traditions africaines. Elle fait obligation aux dirigeants de faire à chaque fois

valoir l'intérêt général au détriment des intérêts privés, cela dans le but de concilier efficacité et équité dans le processus de production des biens et des services publics. Cette démarche constituerait donc un grand frein pour les joutes politiques meurtrières vécues de nos jours pour la prise et le contrôle d'un pouvoir obstinément considéré comme indivisible.

Les citoyens ne seraient satisfaits que si les dirigeants ont confiance en eux et en leurs communautés culturelles, investissent dans le recul de la pauvreté, leur offrent les opportunités de maîtrise de leur existence et leur permettent de participer directement à la gestion de la cité. Ils ne seraient satisfaits que si chacun participe à l'élaboration du cadre institutionnel d'un Etat le mieux adapté à la spécificité de notre pays. Dès lors, chacun trouverait des motivations importantes pour développer un vrai sens patriotique, construisant une Nation forte, aussi bien dans son esprit que dans ses réalisations.

CONCLUSION

La quête permanente de la démocratie est un cycle susceptible d'innovations. L'instauration de la Démocratie participative exige néanmoins une volonté et un pragmatisme politiques. Son atteinte est donc possible dans la condition immédiate d'un "Etat respecté". De même que la croissance économique ne signifie pas grand-chose à moins qu'elle ne se traduise par une amélioration des conditions de vie, c'est-à-dire la croissance sociale; de même la démocratie ne serait qu'un rituel insignifiant pratiqué chaque fois qu'il y a des élections si les gens ne pouvaient participer, pleinement informés et disposant d'une influence réelle dans toutes les institutions de la société civile.

Enfin, je voudrais formuler quelques principes de démocratie et de bonne gouvernance retenus des entretiens que j'ai personnellement eus avec le Professeur Joseph Ki-Zerbo à Ouagadougou (Burkina Faso). Toutes ses réflexions ont été reprises et développées dans son ouvrage *A quand l'Afrique ?* Un entretien fondamental relatif à la renaissance de l'Afrique.

Quels sont les principes retenus des réflexions du Pr Joseph Ki Zerbo ?

- 1- Les principales références de la démocratie sont : la participation maximale des différentes catégories de la population, la limitation du pouvoir, le partage du pouvoir et la solidarité.
- 2- Une puissante organisation autogestionnaire par les peuples eux-mêmes, symbole de l'autonomie paysanne et villageoise.
- 3- La transparence par la communication et l'exposé devant tout le monde des problèmes communs.
- 4- Le consensus maximal: l'application à tous des décisions prises par consensus avec la participation et l'expression de toutes les couches sociales.
- 5- L'Etat africain doit être une instance de gestion du bien commun et des décisions prises pour le compte de toute la cité.
- 6- La responsabilité : L'Etat de droit doit multiplier la responsabilité (responsabilité des citoyens d'inventer ou de décider et de rendre compte).
- 7- La légitimité: une élite devrait être au-dessus du commun des gens du point de vue juridique, mais aussi au plan éthique et moral. □

GUERANDI MBARA GOULONGO
Docteur en science politique et spécialisée en géopolitique et géostratégie. Professeur des relations internationales et consultant international

Germinal La voix de la vérité

Siège : Mendong-Yaoundé

B.P. 13 525 Yaoundé

e-mail : germinal.hebdo@yahoo.fr

Directeur de la Publication

Rédacteur en chef

Jean Bosco TALLA

Cell. 77 31 48 98

e-mail : jbtalla2001@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Duke ATANGANA ETOTOGO

Secrétaire de rédaction

Simon Patrice DJOMO

Rédaction Générale

Jean-Bosco TALLA

Duke ATANGANA ETOTOGO

Simon-Patrice DJOMO

Jean-Pierre HACHDA

Jean Christian AKAM

Paul EKOUMBA

Yves MINTOOGUE

Serge-Alain KABASSINÉ

Joseph FUMTIM

David KOFFI

Etienne LANTIER

Yvan EYANGO

Yvanna Claire Owona

MAHEU

Secrétariat Technique

SAMORY

Production

Théodore TCHOMB

Relations Publiques

Emma BATA

Impression

MACACOS

Distribution

MESSAPRESSE

SAMORY

SARL

Le fil de l'épée

Par Jean-Bosco Talla

Tous les Camerounais et les observateurs de bonne foi sont d'accord pour affirmer que dans la situation actuelle du Cameroun, des mesures draconiennes doivent être prises pour éradiquer, du moins pour réduire à des proportions permettant une vie sociale normale, les effets de la corruption.

Au Cameroun, la corruption touche et implique l'ensemble des catégories sociales et tous les secteurs d'activités. Des milliardaires aux personnes les plus subalternes, du sommet de l'État aux "Rien-du-tout", le siphonage des ressources de la Nation est devenu le plus usuel des agissements des Camerounais. Normal (?), puisque la corruption est entretenue par ceux là mêmes qui incarnent les institutions publiques. L'exemple ne vient-il pas d'en haut?

De toute évidence, Paul Biya a fait de la "manducation" l'arme efficace de prédilection qui assure sa reproduction au pouvoir dans un système politique et économique où une opposition (caricaturalement) nulle, désordonnée, cacophonique, sans colonne vertébrale idéologique, désespérante (tant elle joue le jeu du pouvoir) et tous ses adversaires politiques n'offrent aucune alternative crédible. C'est la raison pour laquelle, il peut, sans crainte, se désintéresser totalement de ce qui se passe au Cameroun, même lorsque ses compatriotes sont massacrés à Bakassi. Il sait que "le pays est gouverné d'une main de fer" par des hommes qu'il a placés aux lieux stratégiques où ses collaborateurs soigneusement identifiés et sélectionnés trouvent des profits énormes où personnes ne leur exigent aucun compte" (J.-M. Ela), chaque responsable intégré dans le système gérant le secteur à lui confié comme un patrimoine, un "don", une portion de "gâteau" devant assurer sa prospérité.

Certes, sous la pression des bailleurs de fonds et des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des réformes ont été engagées en vue de la réduction des effets de ce cancer à des proportions moins monstrueuses. Mais, il est fort symptomatique que dans notre pays où on parle de plus en plus de restauration de la moralité publique et surtout d'opération Épervier, ces derniers temps, aucune mue significative n'ait été enregistrée en la matière.

Même l'avènement des structures gouvernementales n'a nullement conduit à un amoindrissement des exactions de toute nature. Au contraire. L'ampleur du fléau est telle que nous sommes redevenus l'un des pays le plus corrompu au monde. D'où aussi cette perception fort en décalage avec l'image de marque "bonne" que les pouvoirs publics et ses affidés, à travers les médias publics s'échinent, sans succès, à donner dans le cadre de l'opération Épervier et des prétendues campagnes de lutte contre ce cancer qui gangrène notre économie. D'ailleurs, il en est toujours résulté une légitime déception chez les bailleurs de fonds qui voient leurs aides détournées et qui ne se sont contentés jusqu'ici que des mises en garde verbales.

Cela ne pouvait en être autrement. Il fallait d'ailleurs une bonne dose de naïveté ou d'aveuglement pour croire que les déclarations d'intention et les structures gouvernementales de lutte contre la corruption étaient synonymes de résorption du phénomène. C'était mésestimer à quel point la corruption est enracinée et ignorer qu'elle est consubstantielle du régime politique en place qui n'a, jusqu'à présent, pu la juguler malgré les incantations, les arrestations, les condamnations spectaculaires et à tête chercheuse de quelques lampistes et autres boucs émissaires.

Au stade actuel, lutter contre la corruption au Cameroun signifie lutter contre le système politique qui nous gouverne, système qui a besoin de la corruption pour se pérenniser et qui a fait de la corruption un élément central du fonctionnement de l'État. On en veut pour preuve la liste des personnalités suspectées de crime économique, celle des personnalités arrêtées et/ou interpellées dans le cadre de l'opération Épervier. Combattre la corruption donc "c'est ébranler tout un système politique fondé sur l'accumulation des richesses hors de tout processus productif. Pour les dirigeants qui ont besoin de la stabilité en vue de se maintenir au pouvoir, la lutte contre la corruption ne peut être que suicidaire" (J.-M. Ela). C'est la raison pour laquelle Paul Biya a placé la Commission nationale anti-corruption (Conac) sous son autorité. C'est aussi pourquoi il ne peut aller trop loin dans son entreprise, incapable se faire *hara kiri* ou de scier la branche sur laquelle son régime et lui-même sont assis. On comprend enfin pourquoi, en tant que premier responsable de ce qui arrive au Cameroun, il ne peut, pour convaincre les sceptiques, donner l'exemple en déclarant ses biens.

N'en déplaise au chef de l'État qui, répondant, le 30 octobre 2007, aux questions d'Ulysse Gosset sur la chaîne de télévision France 24, brandissait, comme pour se convaincre et convaincre les téléspectateurs, quelques "trophées" glanées, à son corps défendant, dans le cadre de la lutte contre la corruption (arrestations et traductions devant les tribunaux, mise en place de structures anti-corruption) et qui affirmait que "ce n'est qu'avec le temps [que les Camerounais] verront que ne n'est pas de la poudre aux yeux".

En tout cas, Paul Biya doit savoir ce qu'il veut : lutter contre la corruption ou faire tourner en bourrique les Camerounais et les bailleurs de fonds. Parce que la lutte contre ce fléau concerne toute la vie sociale. Lutter contre la corruption, c'est aussi œuvrer pour le respect des droits des Camerounais à bénéficier des services qui leur sont dus sans contrepartie. C'est plus généralement œuvrer pour le respect des droits de l'homme. Et, de notre point de vue, les droits de l'homme doivent animer et inspirer toutes les décisions et les actes dans notre "démocratie avancée" qui à eu l'ambition de les faire vivre en faisant en sorte que la Déclaration universelle des droits de l'homme soit partie intégrante de la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996.

Les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, sont à la politique et à la vie sociale, ce que la respiration, la nutrition et la reproduction sont à la vie physiologique, pour parler comme John Dewey (1916). Et, faute par Paul Biya de montrer qu'il est animé par une véritable volonté de transparence, la lutte contre la corruption ne demeurera qu'un simple jeu de massacre politique. Au grand dam des Camerounais!



Services du gouverneur à Maroua



Ces pompiers qui arrivent en retard

LES POLICES EN ORDRE DE BATAILLE

La guerre des polices est un terme pour exprimer les rivalités intenses entre différents services de police. Différentes raisons sont à l'origine de cette rivalité : rôles mal définis, prestige du service, honneur personnel, égoïsme, complexe de supériorité, etc. Avec l'affaire Albatros, le Cameroun vire malgré lui vers un État policier. Un État policier est un État autoritaire qui pour maintenir et faire respecter les prérogatives du pouvoir politique utilise la police, en particulier la police secrète, allant jusqu'à faire usage de moyens violents et arbitraires si nécessaire. Un État policier se distingue spécifiquement par ses caractéristiques totalitaires ou l'utilisation de moyens radicaux pour assurer le contrôle social. Dans un tel État, la police n'est pas soumise aux règles de l'État de droit. Au nom du respect du secret de l'instruction, le délégué général à la Sureté nationale croit devoir caporaliser les hommes des médias. Des méthodes que l'on croyait à jamais révolues. Dans une république bananière, les autorités de répression permettent le maintien d'une économie palatine sur le plan du modèle économique, sans contestation de la population sauf au travers d'un sanglant renversement de régime. L'affaire Albatros ouvre un pan de voile sur le mode de gouvernance sous le Renouveau. Les collaborateurs proches du chef de l'État mobilisés pour l'acquisition d'un avion présidentiel engagent une opération qui va se traduire par un échec. Plus de 50 milliards débloqués par la Société nationale des hydrocarbures (Snh), pour l'acquisition d'un Boeing business jet neuf. Mais, c'est plutôt les points préconisant l'acquisition d'un avion d'occasion qui sont adoptés. 2 milliards seront prélevés pour que l'avion reçoive un coup de jeune. Malgré la cagnotte, il ne sera pas digne d'un chef de l'État. L'Albatross ne sera utilisé qu'une seule fois par le président Biya. On découvrira qu'il est vieux de 18 ans.

ETIENNE LANTIER

OPÉRATION ÉPERVIER

La guerre des képis

Le Délégué général à la sureté nationale (Dgsn) disqualifie Jean Baptiste Bokam et Zé Meka dans le contrôle des enquêtes de l'opération Épervier.

L'affaire Albatros crée une certaine tension dans l'entourage du chef de l'État. Yves Michel Fotso a mis les pieds dans le plat lors d'une de ses auditions à la police judiciaire. L'ex Adg de la Camair se défause sur les collaborateurs du chef de l'État. Il cite des personnes qui devraient être poursuivies "de manière collégiale" : Jean Marie Atangana Mebara (ex-ministre d'État secrétaire général à la présidence de la République), Ephraïm Inoni (actuel Pm, ex-Sga de la présidence de la République), René Owona (ex Sga de la présidence, décédé), Edgar Alain Mebe Ngo'o (actuel délégué général à la sureté nationale, ex-directeur du cabinet civil), Michel Meva'a Meboutu (ancien ministre des Finances et du budget), Adolphe Moudiki (Adg de la Snh), Claire Nyangan (administrateur de la Camair, représentant de la présidence de la République), Charles Koo II (expert comptable), Emile Bekolo (expert comptable, liquidateur de la Camair), Hubert Otelé Essomba (Dga Apm Cameroun) et Kevin Walls (Dg Apm Cameroun et Apm Londres). Yves Michel Fotso va plus loin s'agissant de Edgar Alain Mebe Ngo'o alors directeur du cabinet civil, "avec lequel la Camair avait l'habitude, à sa demande, de réajuster les prix des vols présidentiels ou les factures du fret de la présidence de la République pour des raisons dont il détenait le secret, mais qui, par cette méthode, se devait à chaque fois d'être appliquée lorsque les règlements de facture devaient passer par



Edgar Alain Mebe Ngo'o

une intervention de M. Edgar Alain Mebe Ngo'o. " Il n'en fallait pas plus pour que le délégué général à la sureté nationale organise la chasse aux sorcières.

Les journalistes sont convoqués à la pelle à la Police judiciaire. Les flics veulent savoir les sources d'informations de la presse, dans le cadre de l'affaire Albatros. La police est à la recherche de la taupe dans ses rangs. L'affaire est mal engagée pour Edgar Alain Mebe Ngo'o. Certains se souviennent tout à coup que des journaux réputés lui être proches avaient publié quelques temps avant "la feuille de route" des interpellations dans le cadre de l'opération Épervier. Le délégué général à la sureté nationale expère de plus en plus le président de la République. Dans l'entourage de Paul Biya, on évoque de plus en plus l'idée de confier les enquêtes de l'opération Épervier à la Gendarmerie

nationale. Une idée qui est loin de plaire au Dgsn. Edgar Alain Mebe Ngo'o ne tient pas à lâcher le morceau. Il voudrait garder le privilège du contrôle de toutes les opérations liées à l'Opération. Il n'hésite pas, par médias interposés, à étaler sur la place publique, les arguments contre ses autres collègues du gouvernement.

JUSTIFICATIFS

Le conflit d'intérêt entre le secrétaire d'État à la Défense et un des protagonistes de l'affaire Albatros est mis à nu. Jean Baptiste Bokam est un des actionnaires et père fondateur de la Cbc Bank, la banque du groupe Fotso. Les actes notariés et les statuts de la Commercial Bank of Cameroon (Cbc) démontrent que Jean Baptiste Bokam occupe une place éminente dans l'actionnariat de la banque. Des arguments qui dis-

qualifieraient la Gendarmerie nationale des enquêtes sur l'affaire Albatros, selon les proches du Dgsn. Même le ministre délégué auprès du président de la République chargé de la défense ne trouve pas grâce aux yeux de l'entourage du délégué général à la Sureté nationale.

Selon des indiscretions, il y a quelques années, alors qu'il est accusé d'avoir détourné de l'argent pour acheter, l'immeuble Amacam, à Douala, Remy Zé Meka aurait fait appel, à son ami Yves Michel Fotso. Le rejeton du maire de Badjoun lui aurait ainsi consenti de manière factice, un crédit de 600 millions de FCfa, à la Cbc. Jean Baptiste Bokam, le Pca de la Bicec aurait également initié une opération semblable auprès de cet autre établissement bancaire, pour l'obtention par Remy Zé Meka d'un crédit de 500 millions de FCfa. C'est fort de ces deux crédits que Remy Zé Meka aurait confondu ses détracteurs auprès du chef de l'État, en brandissant les justificatifs sur la provenance des fonds qui ont servi à l'achat de l'immeuble Amacam de Douala. C'est dire selon des sources proches de Alain Edgar Mebe Ngo'o que l'enquête sur l'affaire Albatros ne saurait être confiée à la Gendarmerie nationale. Les intérêts financiers lieraient Yves Michel Fotso à Jean Baptiste Bokam et à Remy Zé Meka. A la Défense, on préfère, pour le moment, garder le profil bas, en attendant un possible remaniement ministériel. Yves Michel Fotso, dit-on, n'a plus confiance à la Pj.

JUNIOR ETIENNE LANTIER

Mebe met Fotso sous pression

Le fils du milliardaire de Bandjoun sommé de respecter les termes d'un accord secret.

La procédure est ubuesque. Yves Michel Fotso serait sommé, selon une source généralement bien informée de respecter son deal avec le pouvoir. Selon cette source, Yves Michel Fotso voudrait mettre de l'huile sur le feu. Certains ont-ils voulu faire payer à Yves Michel Fotso cette posture ? Le 10 juin dernier, l'ancien administrateur directeur général de la Camair a quitté pour la première fois, les bureaux de la Police judiciaire au quartier Elig Essono à Yaoundé aux environs de 15 heures. Il est revenu deux heures après pour partir aux environs de 19 heures. Au total, plus de 5 heures d'audition avec à la clé une confrontation avec Roger Ntongo Onguene, le directeur général des Aéroports du Cameroun (Adc)

et ex-patron de l'Autorité aéronautique civile (Ccaa) à l'époque des faits.

Roger Ntongo Onguene avait ouvert un compte en France provisionné à près de 700 millions de FCfa. Selon le Dg des Adc, il aurait viré cette somme, à la demande de Yves Michel Fotso, pour amadouer les enquêteurs devant évaluer le degré de sortie de piste du Combi, à l'aéroport parisien de Orly, en novembre 2000. Le but de la manœuvre visait selon Roger Ntongo Onguene de permettre une meilleure indemnisation de la Camair. Selon Yves Michel Fotso ce montant représentait, la redevance de la Camair, versée à la Ccaa. Des arguments qui n'ont pas convaincu les éléments de la Police judiciaire.

FRILOSITÉ

Les enquêteurs auraient demandé à leur hiérarchie sans succès la garde à vue de l'ancien Adg de la Camair après sa déposition. Depuis sa première audition, le 30 mars dernier, Yves Michel Fotso était auditionné dans le cadre de l'affaire Albatros, du nom de cet avion usagé que le Cameroun a acquis puis abandonné en 2004, pour servir aux voyages présidentiels. La mise sur la table des actes de gestion de Yves Michel Fotso, à la tête de la Camair peut-elle être interprétée comme une réaction de la Dgsn contre le refus de Yves Michel Fotso de respecter son deal avec le pouvoir, dans le cadre de l'affaire Albatros ? Le fils de Victor Fotso est visiblement mis sous pression pour qu'il lache un sus-

pect de l'affaire : lequel ?

L'Opération Épervier apparaît ainsi comme un instrument politique aux mains du pouvoir qui l'active au gré de ses intérêts. Le crime de Yves Michel Fotso est-il d'avoir cité le nom de Edgar Alain Mebe Ngo'o au cours d'une de ses auditions ? Le rouleau compresseur s'est mis en place après les révélations de la presse sur les cibles éventuelles d'Edgar Alain Mebe Ngo'o. Rien ne prouve aujourd'hui que l'enquête ouverte par la Pj, sur les mouvements du compte des Adc à Paris ait été initiée par le président de la République. La frilosité observée pour la garde-à-voir de Yves Michel Fotso après son audition jette un pan de voile sur toute l'opération Épervier.

MAHEU

VIE CHÈRE Les mesures ne font pas recette

Le 7 mars dernier, le président de la République du Cameroun, dans le cadre d'un conseil ministériel pour une communication spéciale réunissait tout le gouvernement. S'appuyant sur le contexte économique et social, il voulait ainsi prescrire un ensemble de mesures, à court et moyen terme, destinées à "apporter de premières réponses à la vie chère." Signé de Laurent Esso, ministre d'Etat, secrétaire général de la présidence de la République, le communiqué de presse sanctionnant les travaux comportait des mesures fortes pour l'amélioration du pouvoir d'achat et la création des emplois. Parmi les plus importantes, on peut citer : la revalorisation des salaires de la fonction publique à compter du mois d'avril 2008 pour les fonctionnaires, les contractuels d'administration, les agents de l'Etat, les décisionnaires et les hommes en tenue ; la défiscalisation et l'importation des produits de première nécessité de grande consommation (riz, poisson, blé, farine, huiles de table) ; la suspension des droits de douane sur le blé ; le relèvement du quota d'importation de l'huile de palme dans l'optique d'augmenter l'offre sur le marché local ; la diminution du droit de douane sur le clinker importé par Cimencam afin de rendre disponible le ciment, le maintien des avances de soldes et de pension, l'accélération des procédures relatives au règlement de la dette intérieure...

À l'issue de ce conseil ministériel, le président Paul Biya signait deux ordonnances portant l'une : sur la suspension des droits et taxes de douane à l'importation de certains produits de première nécessité ; et l'autre sur la révision du taux du tarif extérieur commun applicable à l'importation. Il signait deux décrets portant : l'un sur la revalorisation de la rémunération mensuelle de base des personnels civils et militaires ; l'autre sur la revalorisation du taux d'indemnité de non logement octroyé aux personnels civils et militaires. Des mesures, qui en leur temps ont suscité l'espoir. Un espoir qui n'a duré que le temps des roses. Car depuis la prescription de ces mesures, la situation décrite par les Camerounais et qui étaient sortis en masse dans les rues contre la vie chère n'a pas beaucoup changé. Au contraire, le coût de vie n'a fait que renchérir. Au point où, nombreuses sont les populations, au fait de certaines réalités, s'interrogent sur ce nouveau contrat social avec le chef d'Etat, qui, disent-elles, est coupé des réalités. L'amélioration des conditions de vie des Camerounais qu'il propose participait-elle de la démagogie ? Question à 1000 francs Cfa.



Le ver est dans le fruit

Des facteurs internes et externes expliquent la crise alimentaire mondiale.

L'origine de la crise actuelle réside dans la flambée des prix des hydrocarbures, l'accroissement de la demande mondiale en produits alimentaires et le développement des agro-carburants. La hausse du prix du baril du pétrole, en allant crescendo et accompagnée de la dépréciation du dollar, a des effets induits sur les produits agro-industriels qui, à leur tour, connaissent un renchérissement. Au même moment, la demande en produits alimentaires s'est accrue compte tenu d'un changement d'habitude alimentaire constaté dans des pays comme la Chine, l'Inde, le Brésil et certains pays africains. L'accroissement de la demande ne s'est pourtant pas accompagné de celui de l'offre. Selon l'Usda (United States Department of Agriculture), "les stocks mondiaux de céréales ont baissé de 6,5% en 2008 alors que la demande a augmenté de 3,5%." Pour des observateurs avisés, ce déséquilibre s'explique par le développement des agro-carburants et une crise de la productivité. En 2008 aux États-Unis, 23,7 % de la production de maïs a été converti en éthanol. Ainsi, le Fonds monétaire international (Fmi) a affirmé dans un de ses rapports récents que "la fabrication de biocarbu-

rants perturbe sérieusement le marché des produits alimentaires." Pour sa part, la crise de la productivité constatée surtout dans les pays asiatiques producteurs de riz est à l'origine de la réduction des exportations. Certains pays, dont l'Inde, sont passés d'un statut d'exportateur à celui d'importateur de riz.

Au Cameroun, ces facteurs externes se sont conjugués à des facteurs internes d'ordre politique. La crise résulte en partie du désengagement de l'Etat du secteur de l'agriculture intervenu à la faveur du Programme d'ajus-

tement structurel (Pas) imposé par le Fmi au milieu des années 80. En effet, le Pas est à l'origine d'un faible investissement de l'Etat dans le secteur et d'un démantèlement progressif du dispositif d'encadrement des producteurs. La principale conséquence a été la consommation par les populations de produits alimentaires importés au détriment d'une stimulation de produits locaux.

SPÉCULATION

Face aux manifestations de rue et à la pression de la société civile, les pouvoirs publics ont pris d'importantes

mesures pour regarnir le panier de la ménagère qui avait déjà suffisamment perdu du poids à cause de l'inflation. En plus de l'augmentation du pouvoir d'achat des personnels de la fonction publique et des hommes en tenue, à travers la revalorisation de leurs salaires, le président de la République, Paul Biya, a signé le 7 mars dernier, une ordonnance suspendant les droits et taxes de douane à l'importation de certains produits de première nécessité, notamment le poisson, le froment (blé) dur, le riz, la semence de riz, le riz décortiqué, le riz blanchi ou semi-blanchi, le riz brisure et la farine de froment (blé). Dans la foulée, le taux du tarif extérieur commun applicable à l'importation du ciment a été révisé et fixé à 10% jusqu'au 31 août 2008 sur les ciments relevant de certaines positions tarifaires.

À l'observation, les mesures gouvernementales semblent arranger les commerçants spéculateurs et les importateurs qui se frottent les mains au regard des avantages fiscaux accordés. A contrario, des groupes déjà vulnérables comme les producteurs agricoles vivent réellement les affres de la crise.

MAHEU

Textes du chef de l'Etat

Salaires mensuels de base 15% d'augmentation pour civils et militaires
Décret n° 2008/099 du 07 mars 2008 portant revalorisation de la rémunération mensuelle de base des personnels civils et militaires. Le président de la République, (...) décrète :

Article 1er.- La rémunération mensuelle de base des personnels civils et militaires est, à compter du 1er avril 2008, revalorisée de 15%.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. Yaoundé, le 07 mars 2008

Le président de la République
(é) Paul Biya

Logement des personnels

L'indemnité portée à 20% du salaire de base
Décret n° 2008/100 du 07 mars 2008 portant revalorisation du taux de l'indemnité de non logement servie aux personnels civils et militaires. Le président de la République, (...) décrète :

Article 1er.- Le taux de l'indemnité de non logement servie aux personnels civils et militaires est, à compter du 1er avril 2008, revalorisé à 20% de la rémunération mensuelle de base.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. Yaoundé, le 07 mars 2008

Le président de la République
(é) Paul BIYA

LES MINOTIERS DANS DE LA FARINE

Fermeture de 12 moulins, licenciement de 3600 personnes, 100 milliards de pertes d'investissement, d'importantes pertes en recettes fiscales pour les caisses de l'Etat. "Aucun pays producteur de farine, nulle part dans le monde n'a choisi d'ouvrir ses frontières sans paiement des droits de douane sur des produits directement ou indirectement subventionnés en concurrence avec une branche locale." C'est le constat que dresse Célestin Tawamba, le président du Groupement des industries meunières du Cameroun. Pour les minotiers, l'ordonnance du 07 mars 2008 est une grave erreur. Ils n'ont pas hésité un seul instant à introduire auprès du gouvernement "une demande en rectification."

Les membres du groupement des industries meunières du Cameroun (Gimc) soutiennent que rien ne justifie l'importation de la farine, la demande nationale étant largement couverte par les douze moulins installés à Douala et dans les autres villes camerounaises. D'ailleurs, la capacité d'offre de farine est de 450.000 tonnes alors que la demande n'est que de 270.000 tonnes, soit une surproduction de 180.000 tonnes. "Il n'y a jamais eu au Cameroun un problème d'offre comme c'est le cas d'autres produits. Nous sommes en surcapacité de production et nous sommes en mesure de ravitailler toute l'Afrique Centrale", précise les responsables du Gimc. Toutefois, les minotiers ont consenti une baisse de l'ordre de 15% sur le sac de farine. Ainsi, le sac de farine qui coûtait 19.300 FCfa à Douala vaut 18.500 FCfa dans la même ville. A Yaoundé, on est passé de 19.800 à 19.000 FCfa. Bien plus, et toujours selon les minotiers camerounais, l'application de l'ordonnance présidentielle a eu pour conséquence de générer des avoirs fiscaux d'environ deux milliards de FCfa. Pourtant, les demandes de remboursements au ministère des Finances sont restées lettres mortes. Une situation qui grève la trésorerie des entreprises. J.E.L.

Le ciment des grandes manœuvres

Maçons, charpentiers, menuisiers, plombiers, électriciens chôment à cause de la pénurie de ciment. Les mesures de Biya pour y remédier restent couchées sur du papier.

Au nombre des produits visés par les mesures de Paul Biya contre la vie chère, figure en bonne place, le ciment. Seulement, les indications de Paul Biya restent couchées sur du papier. Et le commun des Camerounais ne sait à quel saint se vouer avec des prix sans cesse revus à la hausse. Le produit est vendu à 8000 FCfa, parfois il oscille entre 5000 et 8000 FCfa. Seulement, la pénurie est de mise. Un ou deux sacs vendus au commun des Camerounais.

Une situation contraignante pour les nombreux chômeurs réduits depuis des décennies à la recherche du pain quotidien dans des chantiers. Mais les responsables des maisons en construction, faute de ciment, n'ont pas d'autre alternative. C'est la longue chaîne de débrouillards qui croise désormais les bras : maçons, charpentiers, menuisiers, plombiers, électriciens... Des chantiers des Pme faisant dans les travaux publics subissent également les conséquences de la pénurie de ciment au Cameroun. Les travaux prévus pour un temps précis ne le sont plus. Cela avec des incidences financières graves : les charges liées à la location des engins sont rallongées ainsi que les frais relatifs au traitement du personnel.



Un dépôt de ciment: le royaume de la spéculation

Quelques privilégiés seulement trouvent du ciment auprès de Cimencam, il s'agit des commandes des membres du gouvernement, des généraux et autres gradés de l'armée.

COMPLEXE

C'est dire si la situation de monopole confiée à Cimencam, (Les cimenteries du Cameroun) une filiale du groupe Lafarge n'est profitable qu'aux Français qui font des bénéfices énormes sur la base de l'exploitation du sous-sol camerounais où ils n'arrêtent pas de puiser la pouzzolane et le Kinker. Cette société française qui bénéficie du soutien inconditionnel de Paul Biya et ses lieutenants voit d'un mauvais œil, l'arrivée au Cameroun de quelques concu-

rents. Le Complexe industriel pour la construction et le bâtiment (Cicb), un démembrement du groupe Afrique construction a appris à ses dépens qu'il n'est pas souhaitable d'investir dans l'importation du ciment au Cameroun. Cette structure de droits camerounais a dû subir, une guerre commerciale impitoyable de la part du groupe Lafarge. Ce groupe bénéficie toujours de l'appui inconditionnel de Biya et ses ministres. Une fois le ciment de la Cicb, parvenu à Douala, la réaction du groupe Lafarge a été immédiate. Cela à travers la correspondance de Michel Follet adressée à Charles Sale, ministre de l'Industrie, des mines et du développement technologique.

Dans ce message dont l'objet est : Importation de

ciment, le directeur général de la Cimencam, devenu gendarme attire l'attention du gouvernement sur "une cargaison de 9.700 tonnes de ciment en provenance de Longkou en Chine a été déchargée au port de Douala à partir du 30 janvier 2006. Depuis les premières indications à notre connaissance, cette opération d'importation a été initiée par la société Cicb qui appartient au groupe Afrique construction dans les mêmes conditions que la cargaison précédente de novembre 2005 avec une sous-déclaration manifeste du pris Cfa de 25 Usd par tonne. De plus, il semble bien que l'obligation d'estampillage préalable prévue par nos lois ne serait pas respectée". Le ministre Charles Sale frappera le malheureux importateur camerounais. Charles Sale a puni d'une amende ledit importateur dans sa décision du 23 février 2006 : "la société Complexe industriel pour la construction et le bâtiment est assignée au paiement d'une amende de quarante-huit millions (48.000.000) de francs en raison de l'importation sans respect des normes, notamment dans leurs dispositions relatives à l'étiquetage des emballages du ciment Portland ordinaire de type 42,5R."

YVAN EYANGO

Une alternative en béton

Le Cameroun souffre de pénurie de ciment alors que la matière première locale abonde.

Depuis l'irruption de la pénurie de ciment dans notre pays, les investisseurs dans ce secteur se bousculent au Cameroun. Les derniers en date ne sont autres que les chinois de l'entreprise Catic. Ils ont signé avec le gouvernement camerounais, le 11 juin dernier, un accord de partenariat qui devrait déboucher sur la construction à Mintom dans le Sud d'une cimenterie.

Dès la première année, la production de ciment devrait atteindre un million de tonnes pour augmenter progressivement jusqu'à trois millions de tonnes. Ces investisseurs chinois arrivent à la suite d'autres hommes d'affaires coréens : Afko Cement company. Ces derniers ont signé en janvier dernier, un accord avec notre pays, pour installer une cimenterie dans la région de Limbé. A terme, les Camerounais devraient être à l'abri de la pénurie actuelle. La Cimencam ne produisant que le cinquième de la demande nationale. Pourtant, la situation de pénurie de ciment est paradoxale. La nature ayant pourvu le Cameroun d'abon-

dantes matières premières.

MIPROMALO

La Mission de Promotion de Matériaux locaux de

Construction (Mipromalo), a même mis en exergue de nombreuses variétés de ciment alternatif. Il suffirait seulement que de vrais hommes d'affaires - pas

Textes du chef de l'Etat

Importation du ciment
10% de baisse pour le tarif extérieur...
Ordonnance n° 2008/001 DU 07 mars 2008 portant révision du taux du tarif extérieur commun applicable à l'importation du ciment.- Le président de la République, (...) ordonne :
Article 1er.- Le tarif extérieur commun (TEC) est fixé à 10% jusqu'au 31 août 2008 sur les ciments relevant des positions tarifaires ci-après : Numéro du tarif : 2523210000. 2523300000. Désignation tarifaire : ciments portland blancs même colorés. Autres ciments portland
Article 2.- Le ciment de type CPJ 35 est exclu du champ d'application de l'article 1er ci-dessus.
Article 3.- La présente ordonnance qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 07 mars 2008
Le président de la République
(é)Paul BIYA

Produits de première nécessité Suspension des taxes et droits de douanes

Ordonnance n° 2008/002 DU 07 mars 2008 portant suspension des droits et taxes de douane à l'importation de certains produits de première nécessité.-

Le président de la République, (...) ordonne :

Article 1er.- Les droits et taxes de douane sur les produits de première nécessité ci-après sont suspendus :

Numéro du tarif : 0301999000 à 0305699900. 1001109000. 1006101000 à 1006640000. 1101001000. Désignation tarifaire : Poissons. Froment (blé) dur. Riz, semence de riz, riz décortiqué, riz blanchi ou semi-blanchi, riz en brisure. Farine de froment (blé).

Article 2.- La présente ordonnance, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 07 mars 2008
Le président de la République
(é)Paul BIYA

les spécialistes de l'import-export ou de livraison de matériel de bureau- s'engouffrent dans la brèche pour que le bâtiment revive.

Avec des balles de riz - autrement dit, l'enveloppe recouvrant les grains de riz et certaines variétés de calcaire- il est possible d'obtenir du ciment. Les études sont actuellement très poussées dans les laboratoires de la Mipromalo où l'on effectue les derniers tests de flexion et de résistance. La deuxième variété de ciment peut être obtenue à partir kaolin - assez vulgaire chez nous.

Enfin, la troisième variété de ciment alternatif est issue d'argile latéritique. Dommage, jusqu'aujourd'hui aucune initiative endogène ne s'est rapprochée de la Mipromalo pour mettre en exergue ce potentiel. Avec toutes ces ressources, la pénurie de ciment actuelle met tout simplement en exergue, le déficit de culture stratégique de nos décideurs.

JUNIOR ETIENNE LANTIER

DELORS MAGELLAN KAMSEU KAMGAING

C'est un phénomène mondial

Le président de la Ligue camerounaise des consommateurs explique les raisons du renchérissement de la vie au Cameroun

Germinal: Qu'est ce qui explique cette hausse généralisée des prix des produits de première nécessité?

La hausse n'est pas vraiment pas généralisée, car on note une tendance au statu quo du poisson importé et de la farine de froment, indispensable à la fabrication du pain. Ces deux produits s'ajoutent au riz pour constituer les trois visés par les ordonnances présidentielles du 07 mars et les protocoles d'accord signés entre le gouvernement et les opérateurs économiques des filières concernées le 14 mars dernier. Le prix du riz pose aujourd'hui un problème sérieux à ses consommateurs, qui ont été captivés au départ par son prix assez accessible par le passé. On se souvient que dans les années 80, le kilogramme du riz ne dépassait pas 100 F Cfa, mais aujourd'hui, le kilogramme du 25%, la variété la plus consommée avoisine les 500 F Cfa, sur les marchés de Yaoundé. C'est pourquoi, la Ligue Camerounaise des Consommateurs a participé activement aux concertations au ministère du commerce, qui ont abouti à la mise en place de nouveaux prix. Aussi depuis le lundi 09 Juin dernier, la variété suscitée coûte 325 F Cfa. Mais ce n'est pas encore une réalité sur les marchés de Yaoundé d'après nos collaborateurs. C'est pourquoi en attendant que le ministère du commerce puisse faire respecter les nouveaux prix par ces commerçants véreux et dangereux, nous invitons les consommateurs à se diriger vers les magasins

témoins, Soacam, notamment où les nouveaux prix sont respectés depuis leur entrée en vigueur. Ils peuvent aussi s'approvisionner auprès des services déconcentrés du ministère du commerce, où des espaces ont été aménagés pour des ventes directes aux consommateurs.

Mais vu que la plupart des consommateurs ont leurs habitudes dans les marchés, nous invitons les commerçants à faire preuve de civisme et de patriotisme en vendant le riz aux prix officiels, dans la mesure où leur marge bénéficiaire est relativement raisonnable. Nous ne manquerons pas de saluer l'exploit des importateurs de riz qui malgré sa rareté sur le marché mondial, ont pu s'approvisionner suffisamment pour nourrir les consommateurs jusqu'à la fin de l'année en cours.

Que faut-il faire pour venir à bout de cette inflation?

Nous ne cesserons pas par ailleurs de clamer et réclamer notre souveraineté alimentaire, qui passe par la relance de notre politique agricole ; qu'on puisse redynamiser la Semry, payer les arriérés de quatre mois de salaire de son personnel ; accorder des aides directes aux riziculteurs des grands bassins de production que sont Tonga, Santchou, à l'Ouest et Ndop, dans le Nord- Ouest. En attendant cela, nous préconisons à court terme, l'amélioration des conditions de transport des produits vivriers des zones de production vers les centres urbains, notamment par la sup-



pression des contrôles routiers sur ces axes et l'aménagement des pistes rurales concernées. Il faut que les petits producteurs agrandissent leurs espaces pour produire suffisamment pour le marché national et sous-régional mais en priorisant le marché national.

Malgré les mesures préconisées par le chef de l'Etat, les Camerounais continuent à être frappés par la vie chère. Qu'en pense la Lcc ?

La vie chère n'est pas une exception camerounaise, mais un phénomène mondial, comme Internet et le Vih Sida. Mais étant donné que le Cameroun c'est le Cameroun, il faut des remèdes camerounais. C'est pourquoi le Président Biya est très préoccupé par la mise en place des réponses pour rendre la vie moins chère, hélas ! certains de ses collabora-

teurs, pensent le contraire. Du moins si l'on s'en tient à leur incapacité à donner corps aux décisions de leur grand patron. En dehors du ministère du commerce, où on sent une réelle volonté d'accompagner le chef de l'Etat dans cette mouvance, même si le degré élevé de corruption des contrôleurs de prix est un caillou dans la chaussure du chef de ce département, d'autres ministères, agriculture, élevage, finances, sont englués dans un laxisme, indolence, inertie, à nulle autre pareille, qui met en péril la cohésion gouvernementale. Il est temps que Paul Biya, ne conserve dans sa prochaine équipe très attendue, ces derniers temps que des hommes sensibles à la souffrance du peuple et plus enclins à implémenter sa politique de lutte contre la vie chère.

Propos recueillis par
Yvanna Claire Owona

MBARGA ATANGANA DANS LA NASSE

Le panier de la ménagère est vide. C'est l'argent qui manque le plus. Les pénuries des produits de première nécessité et leurs coûts élevés sont de nature à asphyxier les masses laborieuses. La réponse du gouvernement accentuée, au lendemain des mesures du chef de l'Etat face à la vie chère, prend les allures d'un coup d'épée dans l'eau. En fait, le ministre en charge du Commerce a multiplié des rencontres avec les commerçants. Objectif : parvenir à des prix acceptables. Une idée qui n'est malheureusement pas suivie par les vendeurs qui achètent toujours au prix élevé leurs marchandises. Les fameuses facilités au niveau de la douane étant sans effets. Conscient de cette réalité, le ministre du Commerce a trouvé quelques astuces. "Les magasins" témoins, un coup de publicité avec quelques boutiques qui se proposent de vendre des produits de première nécessité aux prix "homologués". Mais la pauvre ménagère qui s'y rend n'a que ses yeux pour pleurer. Une moquerie de plus ou de trop. Un chef chantier en quête de ciment, s'est entendu dire dans les rangs, qu'on ne pouvait lui vendre qu'un seul sac de ciment. Alors qu'il en demandait deux tonnes.

Mais Mbarga Atangana ne s'est pas découragé. Il a aussi initié des marchés ambulants qui font du tapage de manière épisodique dans les quartiers. Il s'agit de quelques commerçants qui viennent vendre des produits à un prix plus ou moins acceptables. Les produits ne sont malheureusement pas nombreux. Et quand la masse s'en mêle, plus rien à emporter. Mais Mbarga Atangana, ne baisse pas les bras. Il a récemment convoyé son fameux marché ambulant à Bertoua à l'Est du Cameroun, malheureusement avec les mêmes conséquences.

À l'observation, le ministre du Commerce n'a véritablement pas les coudées franches. A cause d'un contexte gangrené par la corruption. Ses mesures sont battues en brèche par des commerçants véreux qui ont une longue main et des relations. Sa bonne volonté ne suffit donc pas. Il en est conscient. Mais refuse de se taire au travers des actions qui se limitent au simple saupoudrage.

YVAN EYANGO

L'addition donne des insomnies

La confusion est désormais installée dans le secteur des télécommunications. Les opérateurs tardent à redistribuer les fruits de leur croissance

La révolution attendue n'a pas eu lieu. Les consommateurs du mobile sont restés sur leur faim après l'annonce des réductions des coûts de téléphone par les opérateurs du mobile. A Orange, la minute entre 22h et minuit, oscille entre 100F toutes les trois minutes et 100 FCfa toutes les dix minutes entre minuit et 5h du matin. Pour ce qui est de l'opérateur Mtn, les baisses sont fonction de la zone géographique et de l'heure d'appel. "Plus on appelle tard, plus on a beaucoup de chance de réduction. Mais est-ce vraiment une bonne solution pour ceux qui utilisent le téléphone en journée et qui dorment la nuit ?", observe une abonnée. En journée, les appels intra réseau baissent de 100F à 80F les 30 secondes, soit une réduction de 20%.

L'Agence de régulation des télécommunications semble ainsi avoir apporté sa caution à des méthodes de calcul qui ressemblent beaucoup plus à de la filouterie. Il est bien difficile de dire à l'heure actuelle combien

vaut une minute de télécommunication. Comme pour jeter encore de la confusion dans les esprits, Orange Cameroun, lance en même temps une opération de communication bien alléchante : à partir de minuit, les abonnés de cette multinationale peuvent appeler à 0 FCfa vers leur numéro préféré. Depuis lors, c'est les nuits blanches assurées chez plusieurs consommateurs du mobile. Les opérateurs du mobile expliquent cette situation par les lourds investissements consentis dans le domaine. La mise en service des fibres optiques reliées au câble international sous-marin Sat3 et qui a un point d'atterrissage à Douala n'a jusqu'ici aucune incidence sur le coût du téléphone. De même l'initiative lancée par les opérateurs dans le sens du partage des infrastructures de transmission ne s'est pas matérialisée par la baisse du prix de l'appel dans un secteur en plein boom.

COMPENSATION

Le marché camerounais des télécommunications est visible-

ment saturé. Le marché comptait 5000 utilisateurs de téléphonie mobile en janvier 2000. Il a franchi aujourd'hui la barre des 4 millions d'abonnés. Une progression qui a surpris tout le monde, y compris les autorités qui ont dû faire passer, l'année dernière, le plan de numérotation téléphonique de 6 à 7 chiffres, puis de 7 à 8 chiffres. Avec 4 millions d'abonnés au téléphone mobile dans un pays qui compte 16 millions d'habitants, il paraît difficile de pousser plus loin et de renouer avec les taux de croissance record connus par le secteur ces dernières années. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile se situe autour des 20-22%. C'est dire qu'il y a de la marge pour progresser. Mais si on fait une corrélation entre le taux de pénétration et le pouvoir d'achat des populations, on se rend compte que le marché est entré dans sa phase de maturité.

Le gros du marché est partagé par Mtn-Cameroun, filiale de la firme sud-africaine éponyme (56 % de parts de marché, soit environ 2,6 millions

d'abonnés), et Orange-Cameroun (filiale de France Télécom). En dépit des craintes, le chiffre d'affaires du secteur reste rassurant : environ 350 milliards en 2007. Et les marges restent confortables. Contre toute attente, c'est la moribonde Camtel qui a clairement fixé, les tarifs de communication du téléphone.

Le traditionnel réseau filaire fixe a payé un prix fort à l'arrivée de la technologie mobile. Entre 2006 et 2007, le nombre d'abonnés au téléphone fixe a régressé, passant de 113 000 à environ 96 000. Néanmoins, l'opérateur étatique de la téléphonie fixe (Camtel, en cours de privatisation) a lancé depuis deux ans un nouveau réseau de la technologie Cdma (Code division multiple access), en partenariat avec la firme chinoise Huawei Technologies. Ce téléphone, mi-fixe mi-mobile, compte déjà plus de 60 000 abonnés qui compensent les pertes enregistrées sur les abonnés du fixe.

D.A.E.

Des bastonnades au menu des recouvrements

Les recouvrements forcés initiés par les Impôts et communes se déroulent au mépris des droits des Camerounais.

Cel poché, ongle de l'orteil droit sauté, mèches de la coiffure arrachées et souffrant d'un traumatisme au niveau de la mâchoire supérieure, Béatrice Gauthouhou, la trentaine, n'en revient toujours pas sur ce qui lui est arrivé le 11 juin dernier au environ de 15 heures dans son salon de coiffure à Nsiméyon-Chapelle. Se disant chargés de l'hygiène et de la salubrité, deux vrais-faux agents non assermentés se présentent comme des concessionnaires de la mairie de Yaoundé IIIe. Accompagnés de quatre gendarmes, ils exigent la fermeture immédiate du salon de coiffure pour "défaut d'extincteur et de la trousse de première nécessité."

Estimant les outils demandés comme matériel de sécurité et non d'hygiène et salubrité, Mme Otété, sœur de Béatrice Gauthouhou, appelle son mari. "Mon beau-frère va alors chercher à se rendre à la mairie pour voir si l'équipe avait réellement été envoyée sur le terrain sceller le salon" explique Béatrice qui cache à peine son émotion. A peine avait-il traversé la route pour prendre un taxi que les gendarmes se sont livrés manu militari à vouloir sceller le salon de coiffure. "Voulant aller chercher mes pièces personnelles, confie-t-elle, les gendarmes vont me violenter". Conséquences, matériels détruits et une incapacité de 20 jours pour Béatrice.

Des cas similaires de recouvrements violents s'observent en permanence en cette période de recouvrement fiscale où le gouvernement parle officiellement d'un déficit de 100 milliards de FCfa. Selon la direction des impôts, la campagne "musclée" vise à emmener les opérateurs économiques à s'acquitter de ce qu'ils doivent au fisc avant le 15 juin dernier. Passé ce délai, plusieurs autres mesures plus "rigoureuses" seront utilisées par les agents collecteurs à l'encontre des récalcitrants. Au menu, des sa-



Béatrice Gauthouhou

sies, des ventes aux enchères, des blocages de comptes bancaires, la fermeture des bâtiments et la mise en fourrière des véhicules.

INFORMELS

Une pression fiscale qui trouverait sa source, selon le monde des affaires, directement des mesures prises par le chef d'Etat pour soutenir le pouvoir d'achat des Camerounais en mars dernier. Des mesures "spéciales" qui se résument à la revalorisation des salaires des Camerounais de 15%, de 20% le taux d'indemnité de non logement et une défiscalisation sur les produits de première nécessité. Or, au regard des accommodements consentis par le gouvernement, le Gicam, par la voix de son directeur général André Siaka, exprimait de vives craintes et des appréhensions au sujet de ces mesures. "L'inquiétude des opérateurs économiques réside dans le financement des dites mesures dont l'essentiel n'avait pas été prévu dans le budget 2008" affirmait-il. Ce qui prédisait déjà de risque de voir "apparaître de nouveaux impôts ou une accentuation du harcèlement fiscal, toutes choses qui ne feraient qu'accentuer

la précarité de la plupart des entreprises tout en compromettant dangereusement la situation de l'emploi" précisait le Dg en avril dernier.

En effet, le Gicam révèle que 20% des opérateurs économiques paient 80% d'impôts au Cameroun. Une réalité qui s'explique par le développement du secteur informel qui croît de plus en plus depuis la crise économique et tente ainsi de remédier au problème du chômage en occupant près de 80% des Camerounais en âge de travailler. Et, avec plus de 50% du Pib, le secteur informel se présente comme un puissant vivier pour élargir l'assiette fiscale et augmenter les recettes sans aggraver la pression fiscale. Malgré cela, les acteurs de ce secteur sont quotidiennement pourchassés sans que personne ne songe à leur offrir un cadre fiscal approprié.

Pourtant, la commission de réforme fiscale et douanière qu'avait présidé Ngamo Hamani en 2007 visait, pour le compte de la loi des finances en cours, à simplifier les procédures fiscales et à faciliter les rapports entre les contribuables et l'administration fiscale ; mettre en place un mécanisme de mesures fiscales incitatives pour encourager les investisseurs et rendre efficace l'administration fiscalo-douanière. Par ailleurs, l'irréversible processus de décentralisation est à l'origine de l'imbroglio des nombreuses taxes à payer. Ce qui ne facilite pas la clarification et la simplification des procédures fiscales et départager les différents acteurs dans la collecte des impôts.

JEAN PIERRE HACHDA

LE PRIX DU RIZ NE RIT PAS

En Afrique, ce n'est plus un secret ; riz est l'aliment de base d'une bonne partie de la population. Au Cameroun, la hausse du prix a déjà fait des ravages, et tué des dizaines de personnes au cours de manifestations fin février. "Depuis plusieurs mois, les prix ne cessent d'augmenter, on ne sait plus comment vivre", explique une mère de famille venue faire ses achats sur le petit marché de Nkoleton, à Yaoundé. Ici, le prix du kilo de riz, importé pour l'essentiel, s'est envolé de 39% en quelques mois. Pour expliquer cette inflation, les importateurs de riz pointent le coût des transports et les cours mondiaux. Si le Cameroun a connu les violences les plus graves, la flambée du prix du riz s'est propagée à d'autres pays du continent depuis six mois : +50% en Côte d'Ivoire, +45% au Sénégal, +42% en Mauritanie. Plusieurs Etats ont suspendu les droits de douane afin de faciliter les importations. Début avril, les ministres de l'Economie et des Finances du continent ont déclaré qu'il fallait, afin de résoudre à long terme la crise, "une réforme agraire pour que les pays produisent des biens alimentaires et non d'exportation, comme c'est le cas aujourd'hui".

Pour tenter d'enrayer la flambée, le gouvernement et les opérateurs de la filière ont de commun accord arrêté le prix du kilogramme de riz le plus consommé à quelques 300 FCfa. Mais dans les marchés, il ne coûte pas de 500 FCfa. "Si les ventes continuent au même rythme, environ 1 million de tonnes par mois, la situation ne sera pas tenable plus d'un semestre", prévient Sumiter Broca, expert à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture à Bangkok. Problème de stockage. Difficile de savoir à qui profite la hausse des prix pour l'instant. Les petits paysans sont asphyxiés par la flambée des prix de l'essence et des engrais. Toute la filière pâtit de problèmes de stockage. "Ni les agriculteurs ni les exportateurs n'ont de silos adaptés pour conserver le riz à long terme, explique Sumiter Broca. Ils signent donc des contrats de livraison à l'avance et achètent le riz au dernier moment. Si le prix augmente entre-temps, comme maintenant, ils sont perdants." Malgré cela, ceux qui le peuvent "mettent du riz de côté pour spéculer", assure Vichai Sriprasert, président de Riceland International. Une réalité également vécue au Cameroun.

S.A.K.

Septentrion: l'État entretient la famine

L'ouverture des frontières est à l'origine de l'exportation illégale des denrées céréalières vers le Nigéria, au mépris des risques de famine.

En ce début de saison de pluies où la demande en semis (mil, maïs, sorgho, niébé, sésame, arachide...) est importante, les prix des produits agricoles sont intouchables dans les marchés. A Maroua, le sac de mil "Baba Gana" qui coûtait 11.500 FCfa en avril est désormais à 17.000. Le sac du "L8" une variété céréalière très appréciée qui se vendait également à la même période à 11.000 FCfa, coûte aujourd'hui 18.000 FCfa.

Pour certaines denrées comme l'arachide, on assiste à une inflation qui dépasse les 50%. Valant 18.000 à la récolte, le sac coûte désormais 36.000 FCfa.

Cette montée spectaculaire des denrées sur les marchés du Septentrion s'explique par la fluidité des frontières. En effet, les commerçants venus du Nigeria achètent toutes les réserves céréalières à prix d'or. "Ils pratiquent la surenchère et ne discutent pas les prix taxés. Nous ne pouvons pas faire le poids car les cultivateurs préfèrent désormais les vendre les céréales" explique Nguééodai, commerçant au marché abattoir

de Maroua.

FAMINE À L'HORIZON

Selon des avis recueillis dans les marchés du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua, des commerçants nigériens sillonnent les marchés de la région, stockent des tonnes de mil, de maïs et autres denrées agricole. "Ils achètent le sac à 24.000" s'exclame un commerçant de Gazawa qui avoue l'impuissance des commerçants camerounais et des populations de cette région où la famine frappe tous les ans et particulièrement en période de soudure, au mois août.

Pour réduire la crise alimentaire causée en réalité par l'exportation frauduleuse des denrées alimentaires vers le Nigeria où la population est estimée dix fois plus nombreuse que le Cameroun, le gouverneur de la province de l'Extrême-Nord, Ahmadou Tidjani avait officiellement interdit, dans un arrêté signé le 14 janvier 2008, la sortie de ces denrées vers les pays voisins. Ces mesures qui n'ont jamais été appliquées puis que les commerçants nigériens usent de leur influence pour

corrompre les hommes en tenue. "Ils distribuent des pots d'une valeur de 300 FCfa par sac. Imaginez les centaines de tonnes qui sortent tous les jours" s'indigne Mahamat. "A cette allure, ajoute-t-il, nous n'aurons plus rien dans nos marchés et même si vous trouvez un sac de maïs, il vous coûtera les yeux de la tête".

Dans l'Adamaoua, le scénario est le même. Les marchés de cette région sont envahis par les commerçants nigériens qui s'accaparent à prix d'or, le riz et le maïs. "Malgré le fait que le gouvernement a interdit l'exportation de certaines denrées alimentaires à l'exemple du maïs, l'on constate désagréablement que ce céréale est toujours exporté vers ce pays" dénonce un commerçant de Meiganga. Dans cette province, le sac de riz coûte 24.000 et celui du maïs, 30.500 FCfa.

Une situation qui semble inquiéter certains Gic et Ong actifs dans les secteurs agricoles, de collecte et de vente des céréales. Pour ces organismes, il est temps de prendre des décisions saluaires car d'ici peu, il sera très tard. En effet,

selon ceux-ci, le gouvernement doit s'atteler à prendre des mesures à moyens et à long terme pour éviter la probable famine qui pointe à l'horizon. La saisie, le 22 mai dernier, de 190 sacs de maïs en partance pour le Nigéria au carrefour Frolina, à la sortie Maroua, est un exemple palpable de la récurrence du phénomène des sorties illégales des denrées alimentaires dans une région par nature sinistrée à cause de la sécheresse, de la rareté des pluies et d'un sol peu productif et rocailleux. "Et si rien n'est fait, le pire est à craindre" avance un cadre du Saïld de Maroua.

De même, le récent détournement de près de 100 millions à l'office céréalier de Garoua n'augure pas des solutions significatives à résorption de la crise, si elle venait à se produire. "Nous ne pourrions plus que compter sur l'aide du Pam, chose pas évidente avec la crise alimentaire généralisée dans le monde" tranche un enseignant d'université de Ngaoundéré.

JEAN PIERRE HACHDA

BERNARD NJONGA

"Nous dépendons des autres pour nous nourrir"

Ingenieur agronome, Bernard Njonga est une figure incontournable de la vie associative camerounaise. C'est le président national de l'Association citoyenne de défense des intérêts collectifs qui s'est illustré dans la défense des produits made in Cameroon.

Germinal : Les prix du riz viennent de connaître une augmentation substantielle. Cette augmentation n'est-elle pas de nature à rendre la vie de plus en plus chère ?

Bernard Njonga. Il va de soi qu'une augmentation de prix du riz qui est une denrée de première nécessité sans augmentation du niveau des revenus des ménages ne peut que rendre la vie plus chère.

Comment expliquer que malgré les mesures prises par le gouvernement, les prix des denrées alimentaires ont continué à augmenter sur le marché ?

Les mesures prises par le gouvernement influencent la fiscalité à l'entrée des produits au port de Douala. Ces mesures n'ont malheureusement aucune influence sur les cours du riz sur le marché mondial, qui sont influencés par la loi de la demande et de l'offre.

Ces augmentations ne traduisent-elles pas l'incapacité des pouvoirs publics à lutter efficacement contre l'augmentation des prix des denrées de première nécessité ?

Je ne vous le fais pas dire. Nous avons en son temps attiré l'attention de l'opinion sur le caractère très éphémère de ces mesures en trompe l'œil.

Dans quelle mesure les magasins témoins et les caravanes mobiles pouvaient-ils résoudre le problème de l'inflation des prix sur le marché camerounais ? Quelle appréciation faite-vous de cette initiative gouvernementale ?

Il ne faut pas rêver. Pour maîtriser l'inflation, il faut maîtriser l'origine des produits sujets à inflation. Il faut maîtriser la source de production. Le riz et encore moins le palmier à huile ne poussent pas dans les magasins témoins et autre caravanes mobile. Quand on parle de ventes promotionnelles périodiques, de quoi s'agit-il ? Pourquoi périodique ? Et pourquoi promotionnelles ? Rien n'est précis et

c'est normal pour ce type d'opérations qui ne tiennent qu'à l'irrationnel.

Je suis personnellement étonné de l'aisance avec laquelle les pouvoirs publics parlent des produits importés. On nous parle de vente promotionnelle... des produits importés. A mon sens, il n'y a aucun mérite à vanter les produits importés. Au contraire.

Dans un appel, vous décriez, il n'y a pas longtemps, le fait que le Cameroun importe trop. Pensez-vous que, dans un environnement caractérisé par une crise alimentaire mondiale, le Cameroun peut se passer de l'importation ?

Malheureusement, pour certains produits. Imaginez-vous que le Cameroun importe aujourd'hui 500 000 tonnes de riz l'an alors que la production nationale annuelle avoisine les 60 000 tonnes. Avec un tel écart et vu l'importance du riz dans l'alimentation des populations aujourd'hui, vous convenez que les importations ont encore de très beaux jours au Cameroun.

Qu'est-ce qui d'après vous justifie ces importations ? En d'autres termes, l'existence de la loi visant à protéger la production nationale contre les effets des importations massives de produits étrangers, suffit-elle à limiter les importations ?

Ces importations ne sont rien d'autre qu'une preuve grandeur nature de notre incapacité à nourrir nos populations, notre incapacité à produire ce que nous mangeons. Plus grave, nous perdons notre souveraineté alimentaire. L'existence d'une loi limitant les importations n'a de sens que si des dispositions sont prises pour accroître la production locale qui viendrait compenser les importations.

Que peuvent faire les autorités pour résoudre le problème la crise alimentaire qui secoue le Cameroun ?



L'unique et meilleure solution pour résoudre le problème de crise alimentaire, c'est l'accroissement de la production locale. Dit de cette manière, ça paraît simple mais il faut bien comprendre qu'il s'agit d'abord d'une volonté politique suivie d'un programme ambitieux porté par des personnes ambitieuses. Ce qui n'est pas donné.

Particulièrement que peuvent les autorités pour résoudre le problème de la pauvreté rurale ?

Le métier des ruraux c'est l'agriculture. Faisons en sorte que les ruraux gagnent le juste prix de leur labeur et vivent bien de leur métier et la pauvreté en milieu rural disparaîtra. Il n'y a pas de formule magique.

Comment la relance de l'agriculture peut-elle contribuer à résoudre cette crise ?

Je crois vous avoir déjà dit que cette crise alimentaire nous a touché parce que nous dépendons des autres pour nous nourrir. N'oubliez pas aussi que le secteur agricole est un gîte d'emplois pour les chômeurs qui augmentent la pression sur l'offre alimentaire. Mettons-les au travail dans les champs. Ils

quitteront la ville, participeront à la reconquête de notre souveraineté alimentaire tout en se détournant des manifestations de la famine.

Peut-on, dans notre contexte, envisager cette relance sans penser à subventionner cette agriculture comme cela se fait dans certains pays occidentaux ?

Malheureusement, non. On ne peut pas se passer de la subvention aux agriculteurs. C'est une obligation si on veut vraiment relancer notre machine de production qui est grippée. Notre milieu rural est décapitalisé.

Le plan d'urgence de relance de la production prescrit par le gouvernement et dont le Minader s'est engagé à accélérer l'application, peut-il constituer une riposte efficace contre la crise alimentaire ?

C'est une bonne idée que de parler d'un plan d'urgence de relance de la production. Mais alors, l'avez-vous vu, ce plan ? Si vous parlez du plan qui est sorti des travaux du Minader de la semaine dernière, j'ai bien peur.

Propos recueillis par
JEAN-BOSCO TALLA

Post scriptum

SOLUTIONS

Face à la multiplication des "émeutes de la faim", la crise alimentaire est devenue une priorité pour les grandes organisations internationales, le Fonds monétaire international (Fmi) et la Banque mondiale. "Choc alimentaire mondial", un véritable "tsunami économique et humanitaire". En qualifiant la crise actuelle ainsi, Louis Michel, commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire, a très bien saisi son ampleur et sa gravité.

Au Cameroun, le budget alimentaire constitue déjà les trois quarts du budget total d'un ménage (contre 15% dans les pays développés). Quand les prix ne sont pas indexés sur les salaires, que faire ? La Banque mondiale prévoit de doubler ses prêts agricoles en Afrique en les portant à 800 millions de dollars et propose également aux fonds souverains de consacrer 30 milliards de dollars (soit 1% de leur actif) aux investissements en Afrique.

La mauvaise santé de l'économie mondiale n'augure rien de bon. La crise alimentaire survient en pleine crise financière dite des "subprimes", prêts immobiliers à risque qui se sont titrisés et qui entraînent des pertes financières colossales et des faillites. Le G8 Finances, qui s'est tenu la semaine dernière au Japon, s'est penché sur ces deux dossiers.

Des solutions existent. Le contrôle des prix est souvent avancé par certains experts. Pour d'autres, les prix traduisent la rareté des biens. Bloquer le prix du pain n'incitera pas les producteurs à en produire, mais augmentera la demande, et entraînera finalement des pénuries supplémentaires. Les gouvernements ne peuvent qu'apporter des réponses ponctuelles, par exemple des baisses de taxes sur les produits de première nécessité et une aide alimentaire plus accrue aux pays africains en attendant de s'attaquer aux dysfonctionnements systémiques qui sont responsables de cette hausse du coût de la vie.

Jean-Bosco Talla

Trois ans pour convaincre

Le gouvernement a mis sur pied un plan d'urgence de relance de l'agriculture. Mais la corruption et l'insuffisance des ressources risquent de plomber cette initiative.

Des états généraux du ministère de l'Agriculture, on retiendra prioritairement que la production agricole chez nous devrait augmenter d'au moins 30% dans trois ans. Ainsi le pays pourrait satisfaire sa demande et s'éloigner ainsi du spectre de la crise alimentaire. Le vice-Premier ministre, ministre de l'Agriculture estime que nous devrions être en mesure "d'assurer la couverture totale de nos besoins locaux, l'approvisionnement de nos voisins, l'exportation des excédents hors des frontières Cemac, l'accroissement des devises extérieures pour la couverture de nos importations et la consolidation de la paix".

Il sera question de ramener les objectifs de 2015 à 2010 selon un plan d'urgence que l'on dit prêt depuis deux ans. Le pays entend "donc s'impliquer davantage dans le financement du secteur agricole par " la distribution des semences améliorées, le renforcement de l'insertion des jeunes

dans le secteur agricole, le soutien aux retraités qui veulent se lancer dans l'agriculture, la mise en place d'un fond de relance de la production agricole, l'accélération de la mise sur pied d'une banque agricole, etc."

De même, le Minader a mis sur pied un ensemble de 16 programmes. Il convient de signaler entre autres le Programme national de développement des racines et tubercules (Pndrt), le Programme de relance de la filière plantain (Prfp), le Programme de développement des palmeraies villageoises (Pdpv), le Programme de développement de l'offre des intrants, etc.

CORRUPTION ET LOURDEURS ADMINISTRATIVES

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Agriculture Jean Kuété conscient des lourdeurs administratives annonce "l'allègement des procédures de marché" et plaide pour que "les fonds alloués parviennent effectivement

aux paysans. Dans cette perspective, l'Inspection est appelée plus que par le passé à jouer pleinement son rôle". Cet ambitieux programme nécessite la mobilisation d'au moins 517 milliards de francs Cfa.

D'où viendra l'argent ? Ne s'agit-il pas là d'un effet d'annonce de plus, qui risque d'être contrarié par la réalité ? Le fonds d'urgence annoncé le 25 avril dernier par le Premier-ministre pour la relance de la production agricole, demeure encore une vue de l'esprit. Qui pis est, le pays tarde encore à consacrer 30% de son budget au secteur agricole, foulant aux pieds les engagements pris au sommet de l'Union africaine en Namibie.

Malgré l'interpellation du vice-Premier ministre en charge de l'Agriculture aux inspecteurs de son ministère pour plus de vigilance, l'agriculteur risque d'être le dindon de la farce. La corruption a déjà gangrené le ministère de l'Agriculture au point où les fonds destinés aux paysans atterrissent

le plus souvent dans les poches de certains gestionnaires de programmes.

Du reste, certaines voix s'élèvent de plus en plus au sein de la paysannerie pour le décrier. Un ancien député du Sud-Ouest reconverti dans la culture du palmier à huile menace même de traîner des responsables du ministère de l'Agriculture devant les tribunaux pour détournement des fonds alloués à son exploitation.

Enfin, le retard dans la mise sur pied du projet de culture des champignons de Nanga-Eboko est surtout l'œuvre de fonctionnaires plus attirés par les intérêts personnels. Les Chinois sont prêts. Curieusement, les Camerounais tardent encore à fournir des terrains pour le début effectif du projet.

Au total, la corruption, le manque d'argent et de volonté politique risquent de plomber un projet vital pour le Cameroun.

SOUVARINE PREMIER

NGAOUNDÉ

Aboubakar Sarki évalue l'élevage

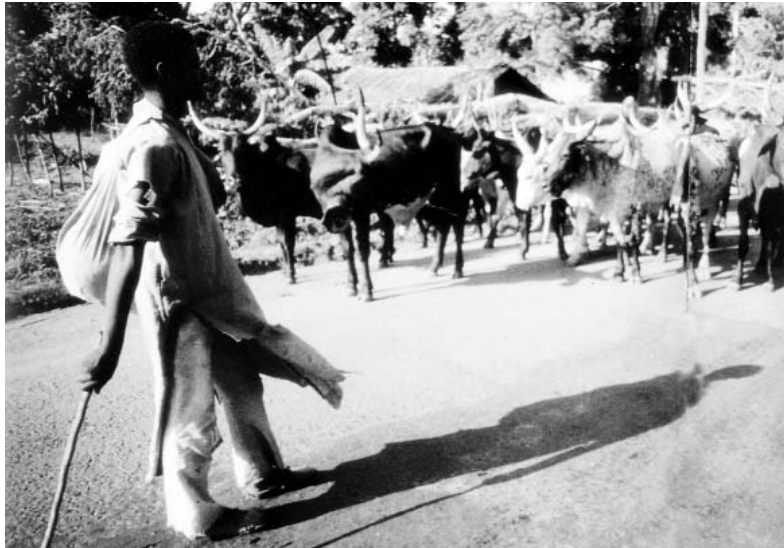
La tournée d'inspection et d'évaluation des programmes et projets dans la province de l'Adamaoua a permis au Minepia de prendre le pouls de l'élevage.

En cette période où la partie septentrionale du pays connaît une hausse considérable des prix des denrées alimentaires, le ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales a effectué une visite de travail qu'il a entreprise depuis le 09 juin dernier à travers la province de l'Adamaoua. Objectif de cette visite, prendre le pouls de l'élevage et capitaliser les problèmes dont sont confrontés les populations de la province de l'Adamaoua, poumon de l'élevage au Cameroun.

Dans les coins visités, Aboubakar a encouragé les éleveurs et les producteurs à accroître leurs productions pour éviter au pays l'hémorragie des devises à cause des importations. Dans les structures d'élevage, de production, de transformation et de commercialisation des produits laitiers, il a présenté les projets initiés par son ministère dans le cadre des ressources d'appui aux producteurs et les éleveurs. Il s'agit notamment du Projet de réduction des pertes après capture, du Projet d'Appui au Développement de la filière lait, du Projet d'Appui au Développement de la filière porcine et du Projet d'Appui à la lutte contre les trypanosomiasis animales.

PILLAGES

Au cours de son séjour de cinq jours dans cette province, il a tenu à rencontrer les responsables des Gic et les organisations paysannes à accroître leurs productions. L'inauguration de l'immeuble abritant la délégation provinciale du Minepia a



mobilisé les populations. En coupant le ruban symbolique, le Minepia a souligné que les 260 millions Fcfa nécessaire à la construction de l'édifice est à l'image " de la place qu'elle occupe dans notre pays en matière d'élevage". Le bâtiment comprend plus d'une douzaine de bureaux, une grande salle de conférence, une bibliothèque et une case de passage.

Dans le cadre du Projet d'Appui au Développement de la filière lait, Aboubakar Sarki a remis des appuis à 17 organisations des producteurs. Un chèque de 50 millions qu'ont bénéficié des producteurs et transformateurs des produits laitiers pour la réalisation des

champs fourragers, la construction et l'équipement des puits pastoraux, l'amélioration génétique des vaches laitières et la mise en place des centres de collecte et de vente de lait.

Au cours de son périple, le ministre de l'Élevage, des pêches et des industries animales a remis une machine de fabrique des glaces aux acteurs du secteur post-capture de la pêche à Mbakaou dans le Djerem où il a démarré sa tournée. Une dotation qui permettra aux pêcheurs de mieux conserver leurs productions.

En effet, la recrudescence de l'insécurité due à l'action des coupeurs de route et du vol des troupeaux seraient à l'origine du

délaissement de la filière par les populations de cette région. On se souvient le 30 mai dernier à Tcholliré, des coupeurs de route avaient froidement abattu un gardien et un berger après les avoir ligoté. Ils ont emporté 93 bœufs qu'ils ont fait traverser de l'autre côté de la frontière de la République centrafricaine. Les sorties des grands bandits de chemin qui assassinent, prennent en otage et rançonnent les populations qui sont impuissantes face à ces hommes qui sont pour la majorité les rebelles venus des pays voisins que sont le Tchad et la RCA.

JEAN PIERRE HACHDA

AGRICULTURE

Le Fida annonce des projets au Cameroun

La visite de Kanayo Nwanze, vice-président du Fonds international de développement de l'agriculture (Fida) au premier ministre Ephraïm Inoni à l'immeuble Etoile le 13 juin dernier portait sur la réduction de la pauvreté au Cameroun. Les deux personnalités se sont entretenues autour des deux projets en cours d'exécution et initiés au Cameroun avec l'appui du Fida que sont le Projet d'appui au développement communautaire (Padc) et le Programme national de développement des racines et tubercules (Pndrt) qui ont pour cible les femmes.

En marge de cette rencontre, le directeur de la division Afrique de l'Ouest et du Centre, département de la gestion des programmes, Beavogui Mohamed, a déclaré à la suite du vice-président que le Fida va continuer à formuler de nouveaux programmes à la demande du gouvernement. On a du reste appris qu'un nouveau programme d'appui à la micro finance sera bientôt présenté au conseil d'administration du Fida. Par ailleurs, le Fida se prépare à formuler un programme plus large pour le second volet de la requête du gouvernement du Cameroun, qui est un volet d'accès aux marchés.

L'entretien entre les deux personnalités a permis de faire le point de leur coopération puisque le Fida est le poumon financier desdits projets. Son expertise en matière de lutte contre la pauvreté est également mise à la disposition du Cameroun. Actif au Cameroun depuis 1981, le Fonds a financé sept programmes et projets. Il a en tout investi plus de cent millions de dollars.

J.P.H



L'Assommoir

Le recul

Le sommet de la Cemac aura-t-il enfin lieu à Yaoundé, au Cameroun ? Le président Paul Biya reviendra-t-il à temps de son voyage hors des frontières nationales ? La Communauté économique des États de l'Afrique centrale est en léthargie depuis le mois de décembre dernier. Le chef de l'État du Cameroun devait accueillir, à cette période là, ses homologues de la sous région. Les mois se sont écoulés, le sommet n'a pas pu se tenir. Alors que beaucoup paraient déjà sur la décision de Paul Biya d'enterrer définitivement la Cemac, dans la ville au 7 collines, l'éclaircie est venue, samedi dernier, du stade omnisports Ahmadou Ahidjo, avec le début de la coupe de football de la Cemac qui annonce généralement la rencontre des chefs d'État de cette aire géographique.

La politique étrangère camerounaise est, depuis deux décennies, dangereuse parce qu'elle repose sur une vision myope et biaisée du monde. Elle a des conséquences délétères pour le pays, mais aussi pour l'ensemble de la sous région. Elle appauvrit le Cameroun en lui faisant perdre des opportunités. Elle affaiblit le pays en éloignant de lui certains de ses alliés sans les remplacer par d'autres. Elle dissémine au Cameroun des illusions dangereuses qui font croire à certains que le pays est le centre du monde. Cette politique est nuisible à l'Afrique et la sous région d'Afrique centrale.

Avec le président Ahidjo, les principes de la diplomatie camerounaise se résumaient en un triptyque : indépendance, souveraineté et non alignement. Ahmadou Ahidjo développait la "diplomatie de présence" au Cameroun : présence à l'Organisation commune africaine, malgache et mauricienne (Ocam), à l'Union douanière et économique d'Afrique centrale (Udéac), à l'Organisation de l'unité africaine (Oua) et à l'Organisation des Nations unies (Onu).

Ahmadou Ahidjo tenait à chaque fois à représenter personnellement le Cameroun. Avec le Renouveau national, la diplomatie camerounaise prend un nouveau virage. Le champ de la représentation du Cameroun à l'extérieur est élargi. Le Renouveau renoue avec Israël. Selon le président Biya : "Le Cameroun n'est la chaise gardée de personne." C'est paradoxalement pendant cette période que le leadership du Cameroun commence à être contesté au sein de la zone Udéac. Le président Bongo ne cache plus son ambition de jouer au leader et au doyen des chefs d'État de l'Afrique centrale.

Avec la crise économique, la diplomatie camerounaise va définitivement sombrer. Libreville est devenu incontournable pour certains acteurs de la politique internationale. C'est désormais la "diplomatie d'absence". C'est tout naturellement que Libreville se verra octroyer le siège de bourse de valeurs sous régionales, lors du sommet de la Cemac, en décembre 2000, à N'djamena, en l'absence de Paul Biya. Le fiasco diplomatique s'accompagne d'une information profondément biaisée, édulcorée, voire falsifiée qui présente aux Camerounais un monde qui n'a que peu à voir avec le monde tel qu'il est. En une époque où l'information est plus que jamais indispensable pour prendre des décisions en connaissance de cause, il en résulte que les pouvoirs publics ne peuvent pas prendre des décisions en connaissance de cause et peuvent continuer à avancer vers le naufrage sans discernement ce qu'ils font.

DUKE ATANGANA ETOTO

PATCHWORK

Partir, c'est mourir

À quelques heures de la journée mondiale de la musique qui se célèbre ce 21 juin, bien malins sont ceux qui savent avec certitude le programme des manifestations arrêté par le ministère de la Culture. Il semble que la ministre bien de là-bas, **Ama Tutu Muna** préoccupée ces derniers temps à abattre **Samuel Mbende Eboisse** a oublié d'octroyer à ses délégués provinciaux, une petite enveloppe pour soutenir les festivités. En tout cas, ceux-ci n'ont reçu aucun appoint. Et les mêmes sponsors qui étaient nombreux lors des éditions dernières se sont inscrits aux abonnés absents. Et si décidément tous les ministres en charge de la Culture camerounaise étaient incultes ? Peut-être déjà penser ceux qui se souviennent que la fête de la musique est une célébration de la musique vivante, destinée à mettre en valeur l'ampleur et la diversité des pratiques musicales, dans tous les genres de la musique. En tout cas, c'est ce à quoi pensait **Jack Lang** en l'instituant il y a vingt sept ans. **Ama Tutu Muna**, grande adepte de la musique et de l'art lyrique ne l'ignore certainement pas.

Pascal Anong Adibime aussi. Il se raconte de drôle de choses sur le compte du ministre des Domaines et des Affaires foncières. En tournée dernière à Kousséri, dans la partie septentrionale du Cameroun, il aurait décidé d'octroyer à la commune urbaine une surface que revendiquent les Kotokos. Ceux-ci ont aussitôt adressé un mémorandum où ils accusent l'ancien directeur de Ces d'avoir monnayé cher cette cession tant décriée par les descendants des Saos. Vrai ou faux ? Toujours est-il que ses collaborateurs le trouvent un peu fruste et sans élégance dans sa façon de faire. Aussi, disent-ils, qu'il les insulte au quotidien. Très grave pour un enseignant de métier.

"Le parlement des enfants ne doit pas être du dilettantisme... Il faut mettre un point d'honneur sur la qualité de l'organisation et des résolutions... Je vous invite à procéder à son évaluation..." En prononçant ces mots, ce 17 juin, **Cavaye Yégué Djibril** s'est voulu clair lors de son allocution d'ouverture alors qu'il co-présidait aux côtés de la jeune **Samia Bouba**, 13 ans et désignée par ses pairs "Présidente du parlement des enfants pour la session 2008", la séance plénière de cette session à l'occasion de la célébration de la 18ème journée de l'enfant africain. Le président de l'Assemblée nationale devait sans doute savoir de quoi il parlait, lui qui occupait le perchoir à cette occasion pour la dixième année consécutive à l'occasion d'une session du parlement des enfants au palais de verre de Ngoa Ekellé.

Au point où beaucoup à l'hémicycle se sont étonnés qu'un seul homme ait déjà passé tant d'années au perchoir. Le sort des enfants camerounais n'est pas pour autant amélioré. Mais ce n'est pas le plus

grave car des voix s'élèvent de plus en plus pour dénoncer les méthodes qui prévalent lors de la sélection des enfants parlementaires. Les gens qui n'ont pas leur langue dans la poche disent qu'il ne s'agit en réalité que des propres enfants des personnes qui travaillent au ministère des Affaires sociales. Ceux-ci, alléchées par le per-diem que percevraient ses mini parlementaires usent et abusent du favoritisme, du népotisme et des autres maux qui ont mis le Cameroun deux fois au sommet des pays les plus corrompus du monde.

On a failli vivre cette autre histoire concernant **Jean Bernard Ndong Essomba** qui s'en est pris, il y a quelques jours dans un hôtel de

Douala à **André Manga Ewolo**, secrétaire d'État à l'Éducation de base qu'il accuse d'avoir monté des dossiers contre ses "frères" du temps où ce dernier officiait au Contrôle supérieur de l'État. A ce qu'il paraît, le secrétaire d'État à l'Éducation de base a à l'époque mené plusieurs missions de contrôle. On ne sait si c'est lui qui a donné le nom de tous ces cadres du Minesec et du Minedub qui ont défilé ces derniers jours par devant les fins limiers de **David Siegfried Etame Massoma**.

Selon ce que les gens disent dehors, **Odile Ngaska**, a déjà engagé la chasse aux sorcières à l'ex Cmc. Elle aurait débarqué en compagnie de gendarmes et de policiers pour faire sauter les scellés apposés dans les bureaux de la Cmc sis à Tsinga pour et "faire l'inventaire" de la boutique à laquelle la Mincult a retiré l'agrément. Elle est quand même l'épouse, même si elle ne s'en vante pas beaucoup, d'un certain **Jean Stéphane Biatcha**, très proche du couple présidentiel. Les jaloux comme **Roméo Ndoumbe Dika alias Roméo Dika** qui racontent dans les rues qu'elle a volé son élection n'ont qu'à bien se tenir.

La torture de **Dominique Awana Essama** n'a pas duré longtemps. Alors que **Laurent Eso** et **Jean Baptiste Béleoken** se faisaient un malin plaisir à l'expédier à la retraite, le directeur du protocole d'État frappé par la limite d'âge a échoué à Rome chez **Silvio Berlusconi**. C'est vraiment vrai que tous les chemins mènent à Rome. Il ne sert à rien de courir. Tout arrive à point à qui sait attendre. Ce d'autant plus que l'ex chef de protocole en bisbille depuis de longue date avec son épouse se plaignait de ne plus avoir de vie privée.

Selon les langues venimeuses, le directeur de l'Information de la Crtv, **Charles Ndong** aurait reçu 20 millions de FCfa pour organiser l'émission "Spécial Eto'o, Le Heros face à la Contreverse", émission au cours de laquelle le joueur de Barcelone a présenté ses excuses à **Philippe Boney**. S'agit-il d'une info ou d'une intox ? En tout cas, un article dans un journal jette un pavé dans la mare. Cette information publiée dans ce journal suscite évidemment plusieurs questions : est-ce vrai que **Charles Ndong** a reçu cet argent ?

Sinon, quelles ont été les ficelles tirées pour réaliser cette émission spéciale sur Eto'o ? Quel ministre a demandé à la Crtv de faire cette émission ? Pourquoi est-ce **Charles Ndong**, et pas un journaliste sportif ?

Aux dernières nouvelles, **Charles Ndong** lui-même ne s'est pas encore exprimé sur le sujet. Questions à mille francs.

MAHEU



Cavaye Djibril



Pascal Anong Adibime

L'Uicn fait sa mue

De nouveaux responsables pour faire face aux défis de l'Union internationale pour la conservation de la nature.



Jérôme Guefack est le nouveau chef de Programme Cameroun p.i du Programme Afrique centrale et occidentale (Paco) de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (Uicn). Il a pris ses fonctions, le 16 juin dernier. Il s'agit là d'une étape importante dans le processus de régionalisation et de décentralisation de l'Uicn en Afrique centrale et de l'Ouest qui a abouti à la fusion en un seul nouveau bureau: le Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidenta-

le. Cette nouvelle région compte actuellement plus de 100 membres. Le personnel qui travaille dans ses bureaux du Burkina Faso, de la Guinée Bissau, du Mali, de la Mauritanie, du Sénégal, du Niger, du Cameroun, du Nigeria, du Ghana, du Gabon, de la Rdc et du Congo. Le Bureau régional de l'Uicn pour l'Afrique centrale et occidentale est situé à Ouagadougou, au Burkina Faso.

La première étape du processus de régionalisation et de

décentralisation a été, la nomination de Aimé Joseph Nianogo au poste de directeur du Programme régional pour l'Afrique centrale et de l'Ouest. L'une des tâches du nouveau directeur régional est de mettre en œuvre une nouvelle vision qui donnera plus d'importance à la collaboration entre le Secrétariat, les membres et les Commissions de l'Uicn en Afrique Centrale et de l'Ouest pour la construction du programme quadriennal intersectoriel 2009-2012. L'Uicn est, en effet, un leader mondial dans le développement de la connaissance et la compréhension des actions efficaces de conservation. Elle regroupe des États, des agences gouvernementales et Ong membres, et quelque 10000 scientifiques et experts de 181 pays en un partenariat mondial unique, destinés à fournir un fora neutre pour le dialogue sur les questions liées à l'environnement et le développement durable après la mise en place du dispositif, il ne restait plus au Pr. Nianogo qu'à constituer son équipe.

EFFICACITÉ

Du 19 mai au 6 juin, les candidats aux différents postes de responsabilité ont été soumis à des interviews. La sélection se basait sur le profil tel que présenté dans le Cv du candidat (formation universitaire, expérience, compatibilité avec la fonction visée) et maîtrise des

langues officielles de l'Uicn. Au terme du processus, 13 postes ont été pourvus. La nomination du chef de programme par intérim du Cameroun tend certainement à monter l'importance de que le Paco accorde à l'opérationnalité de ses structures.

Le programme 2009-2012 est le cadre d'intervention de l'Uicn avec des démembrements aux niveaux national, régional et global. Il est bâti sur des programmes thématiques régionaux : Eau et zones humides, Ecosystèmes côtiers et marins, Forêts, Aires Protégées et biodiversité. Ces programmes seront soutenus par des bureaux de projet ou de programme, partout où l'importance des activités le justifie. Ce permettrait à l'Uicn de maintenir sa présence de terrain si utile et tant appréciée de ses partenaires. Les programmes thématiques régionaux bénéficieront d'une large autonomie et développeront des liens privilégiés avec les programmes thématiques mondiaux. Le bureau de Ouagadougou devra se concentrer sur la coordination, l'appui à l'efficacité des programmes, le développement des liens avec les autres régions et la mise en œuvre de tous ces résultats du programme 2009-2012. Jérôme Guefack, le chef de programme par intérim du Cameroun a rejoint le Bureau Afrique centrale de l'Uicn en 1997. A la faveur d'une récente nomination, il est Chargé des Technologies de l'Information et de la Communication (Tic) du Paco. Il est par ailleurs Chef de station de Radio Environnement.

MAHEU

DÉCOUVERTE UNE SÉRIE D'EXOPLANÈTES EN ORBITE

Des scientifiques européens annoncent la découverte de trois "super-Terres" en orbite autour d'une étoile relativement proche de nous, et de deux autres systèmes solaires dotés de petites exoplanètes.

Ces découvertes, présentées au cours d'une conférence en France, suggèrent que les exoplanètes ayant des caractéristiques voisines de celles de la Terre sont peut-être en réalité courantes dans l'univers. "Est-ce que chaque étoile compte des planètes et, si oui, combien?", s'est interrogé le Suisse Michel Mayor, qui fut l'un des découvreurs des premières exoplanètes en 1995. "Peut-être ignorons-nous encore la réponse mais nous progressons énormément dans cette direction", a ajouté Mayor, de l'Observatoire de Genève.

Le trio de planètes découvertes tourne autour d'une étoile légèrement moins massive que notre Soleil, à seulement 42 années-lumière de nous, dans les constellations Doradus et Pictor. Elles sont plus grosses que la Terre : l'une a 4,2 fois sa masse, une autre 6,7 fois et la troisième 9,4 fois.

Elles tournent en orbite autour de leur étoile à des vitesses extrêmement grandes : l'une accomplit une révolution en quatre jours seulement, contre 365 jours pour la Terre ; une autre prend dix jours et la plus lente met 20 jours. Mayor et ses collègues ont eu recours au télescope Harps (High Accuracy Radial Velocity Planet Searcher), de La Silla, dans les montagnes du nord du Chili, pour effectuer ces découvertes.

A ce jour, depuis 1995, plus de 270 exoplanètes ont été découvertes. La plupart sont des géantes qui rappellent nos Jupiter et Saturne. Les planètes de plus petit diamètre, proches de celui de la Terre, sont sensiblement plus difficiles à détecter, en l'état actuel des techniques d'astronomie. L'équipe de scientifiques a également annoncé avoir localisé une autre exoplanète ayant 7,5 fois la masse de la Terre, en orbite autour de l'étoile Hd 181433.

Cette étoile-là a aussi une planète géante, qui accomplit sa révolution en trois années terrestres. Un autre système solaire découvert compte une planète de 22 fois la masse terrestre, qui effectue sa révolution en quatre jours, et une planète de type Saturne, dont la révolution dure elle aussi trois ans.

Par Maggie Fox
Reuters

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La déforestation menace les efforts de conservation de la biodiversité

L'incapacité chronique de la communauté internationale de prévenir la déforestation constitue une véritable entrave aux efforts globaux d'inverser la perte de diversité biologique et une menace importante pour les populations dont la survie dépend de la forêt. Cette mise en garde de la Fédération Internationale des Amis de la Terre intervient le jour de la célébration de la journée internationale de la diversité biologique le 22 mai. Elle est faite alors que se tient à Bonn en Allemagne du 19 au 30 mai 2008, une réunion de Nations Unies sur la Convention sur la Diversité Biologique. La réunion de Bonn, à laquelle participent les délégués de 191 pays, vise à trouver un accord sur la réalisation de l'objectif d'inverser la perte de diversité biologique à l'échelle globale.

"La destruction des forêts et de l'érosion conséquente de la diversité biologique affectent sévèrement des millions de per-

sonnes qui dépendent de la forêt. Elle affecte aussi la sécurité alimentaire globale et accélère le changement climatique," selon Belmond Tchoumba, le co-coordonnateur du Programme Forêt et Diversité biologique des Amis de la Terre Internationale. "Les gouvernements doivent laisser des communautés locales et des Peuples Autochtones qui dépendent des forêts gérer leurs forêts, plutôt que les expulser et vendre leurs forêts aux multinationales" a ajouté l'activiste Camerounais.

Selon les Amis de la Terre internationale les participants à la conférence de Bonn doivent prendre des mesures immédiates pour arrêter la destruction des forêts primaires et le commerce des produits forestiers issus de source illégale.

Ils doivent aussi s'opposer aux fausses solutions comme les désastreuses plantations de monocultures d'arbres et les arbres génétiquement modifiés. Les

arbres génétiquement modifiés sont aussi nuisibles que les plantations de monocultures, mais ils posent aussi une menace spécifique à la diversité génétique des arbres.

"Les arbres génétiquement modifiés ne connaissent aucune frontière. Une fois plantés, ils contaminent de grandes régions," selon Hubert Weiger, le Président de Bund/les Amis de la Terre Allemagne. "Faire la promotion des arbres génétiquement modifiés serait aller à l'encontre de l'approche de précaution préconisée par la Convention sur la Diversité Biologique. Cette convention des Nations Unies sur la diversité Biologique, ainsi que tous les gouvernements nationaux doivent urgemment et vigoureusement s'opposer aux arbres génétiquement modifiés" a-t-il ajouté.

"Les communautés locales dépendantes de forêt et les Peuples autochtones dans le monde entier savent comment conserver et res-

tauer la forêt. Leurs activités communautaires sont orientées vers une utilisation durable des ressources forestières." a affirmé Isaac Rojas, le co-coordonnateur du Programme Forêt et Diversité biologique des Amis de la terre internationale.

"Les forêts gérées par les communautés locales et le Peuples autochtones garantissent non seulement la conservation de diversité biologique, mais aussi des moyens d'existence durables pour les peuples de la forêt" a ajouté l'activiste Costa Ricain.

Pour plus d'informations :

Belmond Tchoumba, co-coordonnateur, Programme Forêt et Diversité biologique (Français et Anglais): Tel : + 49 157 77128437 (German mobile valid until may 30)

Isaac Rojas, Programme Forêt et Diversité Biologique (Espagnol, Français et Anglais): email gavitoa@racs.co.cr

Hubert Weiger / Friedrich Wulf, BUND-Amis de la Terre Allemagne (Allemand et Anglais): Tel: +49 173-9234747 (German mobile)